



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 14 juin 2023

Contact

Karine HENRY
karine.henry@mairie-lyon.fr

04 26 99 63 47

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et tous,

Chers habitantes et habitants,

Chers collègues,

Nous voici au dernier conseil d'arrondissement avant l'été. Tout d'abord je m'excuse du retard et vais donc ouvrir ce conseil avant de procéder à l'appel.

C'est donc le dernier conseil d'arrondissement avant l'été, un été qui pour les écoliers est synonyme de vacances, pour beaucoup de parents aussi, je le leur souhaite, et pour les personnes qui restent à Lyon, qu'elles travaillent ou se reposent, nous leur offrons une saison estivale pleine de belles animations : avec les nouveaux ateliers d'été de la Ville, « Hé Hop » ; avec « Métropole Vacances Sportives » organisé pour la première fois dans le 1^{er} grâce à l'Offisa ; avec la programmation des centres sociaux, y compris sur les nouvelles salles du collège Truffaut ; avec « Tout l'Monde Dehors » et ses spectacles pour tous âges, pour lesquels nous avons voulu mettre l'accent sur la participation ; avec les « Jeudis des Musiques du Monde » au Jardin des Chartreux ; avec le festival gratuit d'arts de la rue « La Basse-Cour » qui se poursuit dans l'amphithéâtre des Trois Gaules et bien sûr avec la Fête de la Musique qui aura lieu le 21 juin.

L'été toutefois est de moins en moins une période d'insouciance, car la gravité des changements climatiques nous frappe en plein visage : canicules qui affectent notre santé ; sécheresse et méga-feux qui ravagent les forêts ; orages violents qui causent de forts dégâts, et, nous l'avons vu récemment, dans nos crèches et nos écoles. Le ministère de la transition écologique a lancé une vaste consultation sur les besoins d'adaptation à un scénario de changement climatique à +4° C : +4, cela peut sembler peu, c'est en réalité énorme, des canicules jusqu'à 50° ressentis, jusqu'à 5 fois plus de sécheresses, jusqu'à 3 fois plus d'épisodes de pluies violentes. Comment préparer notre Ville à ces changements majeurs ? Dans son aménagement, dans son fonctionnement, dans ses usages ?

Alors, nous devons repenser les modalités de travail à grande échelle mais aussi localement : j'ai ainsi proposé aux agents, à la Mairie du 1^{er}, d'adopter des horaires d'été en commençant plus tôt le matin et en assurant une journée continue jusqu'à 15 heures, pour adapter le rythme de travail aux fortes chaleurs, aux mois de juillet-août. Ils se sont prononcés favorablement, je remercie le directeur des services, et dès cet été ces nouveaux horaires seront testés.

Nous devons repenser l'aménagement de la Ville, c'est ce que nous faisons depuis le début du mandat, avec des actions de végétalisation et de débitumisation partout où cela est possible : alors que le bitume crée des effets d'îlot de chaleur, l'enlever favorise la pénétration de l'eau dans les sols, et planter favorise un mécanisme naturel de climatisation par ce que l'on appelle l'« évapotranspiration », la respiration des plantes. C'est ce que nous avons fait sur la place Sathonay, sur la place Chardonnet, ce que nous allons renforcer prochainement devant l'école Doisneau et devant l'école Victor Hugo, et c'est ce qui guide aussi le réaménagement de la rive droite du Rhône, présenté dernièrement et sur lequel Jean-Christian MORIN fera tout à l'heure une intervention. C'est un réaménagement ambitieux pour reconnecter la Ville au fleuve : on a tendance à oublier, dans le 1^{er}, qu'on est aussi en rive du Rhône. Face aux angoisses que peuvent susciter les rapports scientifiques sur le changement climatique, c'est aussi une manière de se projeter dans un futur désirable avec pragmatisme.

Les changements de mode de vie amenés par la transition écologique peuvent bousculer des aspirations individuelles, mais ces changements ne sauraient peser de façon disproportionnée sur les plus modestes : la tarification sociale ambitieuse en matière de transports en commun fait partie intégrante de la politique de transition des mobilités, tout comme les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de la Zone à Faible Emission. Au niveau de l'arrondissement, nous exerçons la plus grande vigilance dans nos sollicitations auprès du SYTRAL pour que le projet Apaisement Presqu'île apporte, non pas une dégradation de la desserte en bus, comme cela est craint, mais au contraire une amélioration : et c'est le cas, grâce aux propositions précises et concrètes que nous avons faites, et qui ont été prises en compte, pour une plus grande fiabilité des bus notamment C13 et C18 passant par la rue Grenette plutôt que bloqués place des Terreaux ; pour une nouvelle desserte efficace entre le Pont Morand et la Part Dieu et nous travaillons encore sur l'amélioration des scénarios de parcours de la navette dans les Pentes, pour assurer le service à toutes et tous dans ces secteurs où la géographie peut être un obstacle aux mobilités.

Ce futur désirable ne peut qu'être celui de la justice sociale : l'aggravation des inégalités, dont les difficultés d'accès au logement et de maintien dans le logement sont le signe le plus grave.

Dans cet arrondissement d'hypercentre, aux loyers chers, il nous faut mobiliser tous les logements vacants habitables, et nous y travaillons depuis le début du mandat : avec une réglementation sur les meublés touristiques (type Airbnb) entrée en vigueur il y a exactement un an, et depuis nous n'avons plus enregistré aucun changement d'usage sur le 1^{er} arrondissement ; il reste à mieux faire respecter la règle des 120 jours par an pour la résidence principale, et la brigade logement de la Métropole et les services de la Ville s'y emploient, y compris par la poursuite des multipropriétaires contrevenants. L'encadrement des loyers participe à stabiliser les prix. La politique de logement social, avec 88 logements préemptés sur le secteur, permet de créer des opportunités de logements pour maintenir les habitants et offrir du logement abordable aux personnes, y compris en très grande difficulté, en très fragilité sociale, avec un accompagnement à l'insertion parfois. Enfin la création de « logement intercalaire », permet d'utiliser des logements sociaux temporairement vacants dans l'attente de travaux d'ampleur sur une résidence, comme cela est le cas par exemple sur la résidence Clos Jouve, afin d'héberger des personnes en insertion, accompagnées vers un logement pérenne : personnes sans abri, réfugiés, etc.

C'est envers les populations en migration que nous avons à faire face aux plus grands enjeux de solidarité. Alors que les dispositifs étatiques sont insuffisants, nos collectivités, Ville et Métropole, assument de plus en plus leur part matérielle dans l'accueil et l'hospitalité, innovant dans des dispositifs comme « la Station » pour les jeunes, ou les « tiny houses » pour mères isolées, mais aussi dans l'accueil inconditionnel au restaurant social ou au pôle hygiène, dans l'accès aux services publics grâce à une carte de citoyenneté locale qui sera bientôt mise en œuvre, dans l'accès à la culture aussi, vecteur d'insertion et de lien social. Ces enjeux locaux de l'accueil interrogent aussi les solidarités Nord/Sud, dans un contexte où les effets du dérèglement climatique affectent lourdement les économies et les modes de vie des pays des Suds, aggravant les fragilités sociales et institutionnelles. Seule une action à la fois ancrée dans les solidarités locales et dans ces solidarités internationales peut lutter contre les illusions du repli identitaire, et les menaces, de plus en plus graves, que l'extrême droite fait peser sur notre démocratie et nos existences.

Nous devons, au niveau national, trouver des leviers financiers de l'adaptation au changement climatique et de solidarité, par un investissement massif financé, comme l'a proposé le rapport Pisani Ferry, par une imposition exceptionnelle des plus aisés, par la création d'un ISF climatique comme le demande un collectif d'élus écologistes dont je suis signataire : il est urgent de penser une fiscalité du 21^{ème} siècle qui intègre l'accélération du changement climatique.

Autrement, ce sont les plus modestes et les plus vulnérables qui seront les plus exposés aux aléas : aux aléas sur les villes et l'habitat, aux aléas sur les coûts de l'énergie et de l'alimentation, aux aléas sur la santé.

Au niveau de nos collectivités nous agissons : j'ai pris le temps de retracer certaines des actions car nous arrivons à mi-mandat et nous sommes redevables de notre action auprès des habitants et des habitantes ; je n'ai bien sûr pas listé toutes les actions menées en matière de démocratie et de concertation, d'économie durable et d'achats responsables, y compris sur les cantines, de sobriété énergétique et de réduction des déchets. Une exposition sur le « chemin parcouru » est présentée à l'Hôtel de Ville sur l'ensemble des actions et nous présenterons, pour le 1^{er} arrondissement, un bilan à l'automne prochain.

Avant d'ouvrir formellement le conseil, je réponds, comme à l'accoutumée, à quelques questions adressée par des habitants et des habitantes :

- Que devient le site des anciens Bains Douches ?

Comme nous l'avions indiqué dans un précédent conseil d'arrondissement, des travaux de dépollution s'engagent dès cet été, qui vont permettre le lancement d'un projet tourné vers la solidarité, qui sera annoncé publiquement à l'automne, pour une démarche d'abord de concertation avant les travaux pour la mise en œuvre. L'objectif est de redonner vie à ce lieu emblématique de l'histoire sociale de la Ville puisqu'il avait été construit initialement comme un équipement d'accès à l'hygiène pour les ouvriers pour lesquels de nouveaux logements sociaux étaient édifiés, dans les années 1930.

- Que fait-on avec les déchets alimentaires amenés dans les nouvelles bornes posées par la Métropole ?

La Métropole de Lyon a mis en place des points d'apport volontaire de biodéchets, permettant de collecter l'ensemble des déchets alimentaires, crus, cuits, périmés, des déchets végétaux ou carnés, à condition qu'ils soient déposés sans emballage et surtout sans plastique. Ces biodéchets sont ensuite collectés et amenés sur des sites de compostage, puis le compost est destiné à l'agriculture, de façon à ce que la matière organique et les nutriments de la matière organique puissent servir à la production des aliments. C'est une perspective vertueuse d'économie circulaire qui améliore la valorisation de nos déchets, et régénère les sols agricoles.

- Enfin, nous sommes régulièrement interpellés sur la question des tags : je voulais faire un point d'actualité puisque le sujet revient dans la presse aujourd'hui à propos du coût du détagage des rives de Saône. La Métropole a fait cette annonce aujourd'hui : la Ville de Lyon poursuit son intervention de détagage, qui a été augmentée depuis les dernières mobilisations sociales. Cette action sur le terrain se poursuit et à la demande du conseil de quartier ouest des Pentes, nous tenons une table ronde le 6 juillet prochain pour échanger sur les pratiques à la Ville de Lyon, les politiques de détagage comparées dans différentes villes et le rapport au street art. Et vous êtes bien sûr tous et toutes invités pour cette table ronde publique le 6 juillet prochain.

Cette intervention préalable étant finie, je vais d'abord procéder à l'appel et laisser ensuite la parole aux interventions préalables des autres groupes.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Yasmine BOUAGGA

Si vous en êtes d'accord, je vous propose Noé FROISSART comme secrétaire de séance.

Je vous donne la parole pour l'appel, Noé FROISSART.

Appel nominal

Monsieur Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Pour l'appel :

PRÉSENT. ES :

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD GROSJEAN est absente et a donné pouvoir à Madame Nathalie PERRIN-GILBERT

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT

Sylvain GODINOT est absent en début de Conseil et a donné pouvoir temporaire à Yasmine BOUAGGA jusqu'à son arrivée

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Noé FROISSART

Benoît SCIBERRAS

Lucie PERRIN est absente et a donné pouvoir à Fatima BERRACHED

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Le quorum est atteint et je vais donner la parole au groupe Lyon en Commun pour une intervention préalable ; Bertrand PINOTEAU je vous donne la parole.

Intervention Lyon en Commun

Monsieur Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers collègues,

Chers lyonnaises et lyonnais,

Vendredi 9 juin au matin des panneaux bleus ont poussé comme des plantes vénéneuses aux grilles du square Sainte Marie Perrin dans le 3^{ème} arrondissement où depuis 2 mois des tentes fleurissent sur des palettes de marchandises. Sur les panneaux, il est écrit « *parc fermé chassons les clandestins* ». Sous les tentes, il y a des enfants en danger : 90 mineurs en attente qu'on statue sur leur minorité, coincés dans une zone de non droit entre l'insalubrité, les rats, les menaces de l'extrême droite, l'inquiétude des riverains et la congestion institutionnelle.

Des enfants francophones, sans doute aveuglés par l'héritage des lumières, sans doute savamment bercés à l'idéal républicain ; d'ailleurs ils l'écrivent eux-mêmes : on se disait « *la France c'est un pays de lois, un pays de droits* ». Gageons qu'ils ne soient pas les seuls à le penser. Sur le terrain, heureusement, des collectifs, des associations, des gens de bonne volonté, des agents publics, des élus agissent. Dire que rien n'est fait serait fallacieux, dire que c'est suffisant à l'échelle de toutes les parties prenantes et de l'urgence le serait tout autant.

Alors il nous reste à combattre, encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour une mise à l'abri inconditionnelle et faire reconnaître la présomption de minorité, ce qui conduira d'ailleurs Lyon en Commun à manifester aux côtés des collectifs, des associations et des jeunes eux-mêmes, le 15 juin, de la Métropole à la Préfecture.

Alors, il nous reste à combattre, encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour répondre au droit national, européen et international comme à l'ambition universelle de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Nous appelons à ce que l'écho de cette intervention ne tombe pas dans l'oreille de sourds. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je donne la parole à Fatima BERRACHED pour le groupe Manufacture.

Intervention Manufacture de la Cité (sujet : éducation, au niveau national)

Madame Fatima BERRACHED

Madame la Maire, Chers collègues,

Je voudrais profiter du fait que la parole me soit donnée aujourd'hui pour rebondir sur l'actualité de la fin du mois de mai car elle m'a faite réagir, et c'est un euphémisme.

Saviez-vous que le 17 mai dernier, un protocole favorisant la mixité sociale et scolaire, assorti d'un plan d'action, avait été signé par le Ministre de l'Éducation nationale ?

Une excellente nouvelle en apparence, n'est-ce pas ?

Comment s'opposer à la mixité sociale quand on est résolument engagée à gauche ?

Tout simplement car ce protocole est une des nombreuses déclinaisons du projet de la majorité qui vise, en théorie, à améliorer la mixité sociale pour refonder l'école mais qui en réalité accroît sans-cesse l'entre-soi et la ségrégation sociale.

L'aspect le plus incongru de ces réformes étant qu'elles ne seront pas performantes du pur point de vue économique car à terme les français et les françaises seront moins bien formés et adaptés aux marchés du travail.

Revenons, si vous le voulez bien, à ce fameux protocole qui nous fait bondir.

Figurez-vous qu'il concerne la mixité sociale au sein des établissements privés catholique sous contrat !

Alors qu'il aurait été bien, déjà, de se pencher sur la question de l'accueil des enfants en situation de handicap, même dans les établissements privés...

L'existence même de ce protocole, sans entrer dans les détails, est emblématique d'un mouvement qui touche également nos hôpitaux et nos universités, et que nous pourrions peut-être qualifier de drame car c'est un mouvement qui participe à démanteler des services publics, ceux-là même qui contribuaient activement à l'équité de toute à chacun et chacune devant l'éducation, la santé, l'emploi et, qui in fine contribuaient à la cohésion sociale et à la performance économique de notre pays.

Ce protocole contribue donc à renforcer encore l'école privée et à créer peu à peu des marchés où la connaissance, et c'est vrai aussi pour la santé malheureusement, sont des biens presque comme les autres.

Malheureusement, nous savons bien que la marchandisation de l'éducation, la délégation de cette mission au secteur privé, n'est pas synonyme d'égalité ou d'équité devant la connaissance et l'accès à l'emploi, mais surtout d'économies sur le budget de l'état, payées au prix fort, à court terme, par les moins favorisés et à moyen terme par toutes et tous.

Ce protocole décline concrètement les ambitions dessinées par la Cour des Comptes dans son rapport « Mobiliser la communauté éducative autour du projet d'établissement » qui ne cache pas ses ambitions, les mêmes depuis une dizaine d'années, celles de créer des établissements autonomes dont le financement par l'État dépendrait des résultats des élèves.

Et en effet, ce protocole n'est que le pendant d'une politique, d'une école libérale, incarnée dans le projet pour l'école et qui est bien celle d'écoles en concurrence, choisissant leurs professeurs et leurs élèves, face à des parents consommateurs.

Bref, celle d'une école qui ne rime pas franchement avec équité ni égalité des chances mais qui est financée par le contribuable à hauteur des trois quarts de ses coûts.

Ce protocole, en ne s'adressant qu'à l'enseignement catholique sous contrat, contribue activement à ne pas traiter équitablement les enfants, sans distinction de confession ou d'origine sociale mais arbore fièrement un titre qui dit précisément le contraire.

Outre la contradiction d'avec les principes républicains d'égalité et de laïcité, pour notre part, nous sommes atterrés par le cynisme dont fait preuve un gouvernement qui détourne la signification des mots, au point où ils n'ont plus aucun sens.

Quelle est l'école à laquelle ils et elles ont eu le droit ?

Comment peut-elle être si différente de l'école de celles et de ceux qu'ils gouvernent ?

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Jean-Christian MORIN pour le groupe Ecologiste.

Intervention Ecologiste

Monsieur Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire.

Je voulais mettre en lumière ce soir le projet Rive Droite dont le lauréat a été annoncé très récemment par la Métropole. Projet Rive Droite du Rhône qui vise à requalifier cet axe que l'on traverse pour aller de l'autre côté du Rhône et qui voit chaque jour passer à peu près 80.000 véhicules jour dont la largeur est de 8 à 12 voies réservées pour les automobiles : on est quand même sur un gabarit à 12 voies qui est quasiment le triple d'une autoroute, et qui nous fait oublier qu'on est une connexion avec le Rhône au moins d'égale qualité avec celle que peuvent avoir les 6^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements sur l'autre rive.

Le projet qui est présenté à 3 buts principaux : premièrement, nous permettre de nous adapter aux changements climatiques et à la hausse, malheureusement prévisible, de +4° en moyenne, à laquelle nous allons devoir faire face vers la fin du siècle. Autre ambition, faire baisser la pollution : vous imaginez bien que 80 000 véhicules par jour c'est un nid de pollution dont en amont, mais on va justement avec ce projet permettre de le faire baisser – l'école Michel Servet en est une des victimes emblématiques, mais dont nous sommes tous, au jour le jour, victimes de ces pollutions qui coutent énormément de vies et d'années de vie en moins pour chacun de nous – et une amélioration du cadre de vie pour tout le monde.

Les principaux éléments de ce projet vont être assez remarquables avec tout d'abord la création ou la recréation des quais du bas du Rhône sur la rive droite, donc avec une promenade le long du fleuve qui sera tout à fait comparable à celle que l'on peut avoir sur les quais de Saône par exemple, ou sur les quais du Rhône en moins large de l'autre côté ; une végétalisation massive : plus de 1 200 arbres seront plantés, plus de 50 000 m² de bitume seront enlevés pour être végétalisés ; et enfin la création de voies lyonnaises continues (voies vélo séparées, donc consacrées uniquement aux transports vélo), tout le long de la rive du fleuve et un site propre de bus également : c'est le même genre d'aménagement que l'on peut avoir cours Lafayette qui permet d'avoir des transports en commun par bus qui sont sans arrêt, à part les feux évidemment et les stations.

Alors ce projet-là, enthousiasmant, on a envie de s'y projeter, mais il fait aussi l'objet de craintes.

Première crainte : où vont passer les 80 000 voitures ? Alors, en ordre de grandeur, 80 000 voitures c'est à peu près le même nombre de personnes transportées qu'une ligne forte de bus : le C3 chaque jour transporte à lui tout seul à peu près le même nombre de personnes qui passent en voiture sur les quais du Rhône et on va surtout pouvoir proposer de meilleurs transports en commun : on aura un site propre, cela veut dire un site propre de bus, des temps de parcours réduits et fiabilisés, parce qu'on n'a plus à gérer les véhicules qui viennent squatter les voies de bus. On a déjà annoncé la création d'une nouvelle ligne forte qui viendra sur la rive droite du Rhône et qui emmènera les habitants venant du nord vers la Part Dieu, cette annonce a déjà été faite et on pense que l'on aura d'autres annonces à faire sur la partie sud de la rive droite du Rhône. On proposera des alternatives pour les transports modes doux, on va rappeler effectivement l'immense succès qu'est la voie lyonnaise numéro 1 qui a été inaugurée sur la rive gauche du Rhône qui la semaine dernière, 4 jours dans la semaine, a dépassé les 15 000 vélos par jour : 15 000 vélos c'est 15 000 voitures en moins. Donc, oui, il y a des alternatives possibles avec des bus plus rapides, plus fiables et plus nombreux et des possibilités de transports par modes doux. Donc voilà, on va avoir beaucoup de gens qui aujourd'hui se déplacent par contrainte ou par habitude en voiture qui vont pouvoir avoir le choix d'autres modes de déplacement et qui vont certainement choisir ces autres modes de déplacement.

L'autre crainte qui s'est faite jour au cours des discussions est celle de l'accès des riverains. L'accès des riverains en voiture sera absolument garanti : il faut savoir que sur la Presqu'île, entre la gare Perrache et la place des Terreaux, il y a moins de 10 000 véhicules qui sont enregistrés, c'est-à-dire que tous les habitants réunis, c'est moins de 10 000 véhicules et ils ne sortent bien évidemment pas tous, tous les jours ; donc on aura aucun problème avec les 3 voies réservées pour les voitures à irriguer tous ces habitants et tous ces commerces : tout cela sera bien pris en compte, il n'y aura pas de congestion, il y aura même certainement beaucoup plus de facilités à accéder pour les livraisons commerçantes.

Dernier point, on va transformer tout un pan de la presqu'île, tout ce côté est qu'on a tendance à ne pas fréquenter tellement il est désagréable aujourd'hui, à le rendre attractif et donc ce seront des endroits sur lesquels les grands lyonnais auront envie de venir et donc on va avoir une activité encore renforcée sur la presqu'île et un cadre de vie encore amélioré sur la presqu'île. Donc, vraiment, un projet enthousiasmant avec une 1^{ère} section qui sera livrée, sauf aléas de chantier comme on dit bien sûr, en 2026, qui concernera essentiellement le second arrondissement mais dont on va aussi bénéficier à travers la mise en place des couloirs de bus en site propre et des voies lyonnaises dans le 1^{er} arrondissement.

Merci beaucoup.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous allons passer à l'ordre du jour de notre conseil en commençant par l'approbation du PV de la séance du 3 mai 2023. Pardon, Monsieur FROISSART ?

Monsieur Noé FROISSART

Juste avant de passer au vote, je voulais signaler, pour le verbatim, que Monsieur Sylvain GODINOT nous a rejoint.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Donc avec Monsieur GODINOT :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 3 mai 2023

Y a-t-il des remarques ou demandes de modifications sur ce PV de la séance du 3 mai 2023 ?

Je vous propose de l'approuver à main levée.

Qui vote pour ?

Je vous remercie. Nous approuvons le PV de la séance précédente à l'unanimité.

Nous allons à présent examiner les délibérations de l'arrondissement et pour les premières qui sont les délibérations financières je laisse la main à ma première adjointe Mathilde CORTINOVIS et je vous rejoins juste après.

Madame Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire.

Sortie de la salle du conseil de Madame la Maire.

Je vous propose de laisser la parole à Monsieur Bertrand PINOTEAU pour l'adoption du compte financier unique 2022.

Examen des délibérations

Arrondissement

1 2023-8626-MA1-038 – Bertrand PINOTEAU - Adoption du compte financier unique 2022

Merci Madame la Première adjointe.

Mes Chers collègues, cette délibération vise tout simplement à approuver les comptes de l'année passée 2022, ainsi que l'excédent budgétaire résultant de cet exercice, dont la délibération suivante vous proposera la répartition sur les différents budgets 2023.

Petit point de vocabulaire : le compte financier unique – ou CFU, un nouvel acronyme – est le nouveau document unique, donc, qui remplace 2 documents que l'on utilisait préalablement, le « compte administratif » et le « compte de gestion ».

Le budget global de fonctionnement pour notre arrondissement s'élevait à 574 457 € pour 2022 – je vous fais grâce des centimes comme d'habitude – soit sensiblement le même montant qu'en 2021. Nous avons réalisé 460 597 € de dépenses, auxquelles s'ajoutent 7 700 € de reste à réaliser, c'est-à-dire des dépenses engagées au titre de 2022 et liquidées en 2023, soit un total réel d'environ 468 300 €, ou encore un niveau de consommation de 81,5 %.

A noter que le premier poste de dépenses reste les fluides – énergies et eau consommée sur nos différents équipements transférés, pour un total de plus de 150 000 €, soit pratiquement le tiers de nos dépenses.

Sur ce sujet, une nouvelle plutôt rassurante pour 2023, puisque la Ville a décidé de couvrir les augmentations très fortes du prix de l'électricité notamment, en octroyant à notre arrondissement un budget supplémentaire significatif.

S'agissant de la partie Dotation d'Animation Locale (dite DAL), la réalisation 2022 ressort à environ 105 000 €, contre 101 000 € en 2021. Donc, là également une certaine stabilité.

Au total, on en parle tout de suite après avec la délibération suivante, l'excédent budgétaire ressort à 106 159 €.

Je vous remercie donc, dans un premier temps, Chers collègues, de bien vouloir procéder maintenant à l'adoption du compte financier unique 2022 de l'état spécial de la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Madame Mathilde CORTINOVIS

Merci beaucoup pour cette présentation claire et ces bonnes nouvelles.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je vous propose de procéder au vote pour adopter ce budget.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci.

C'est donc accepté à l'unanimité.

Je vais donc, Monsieur Bertrand PINOTEAU vous redonner la parole pour l'affectation du résultat 2022.

2 2023-8629-MA1-079 – Bertrand PINOTEAU – Affectation du résultat 2022

Et bien en effet je poursuis : ces fameux 106 159 € d'excédent dans le projet d'affectation qui vous a été soumis :

- un petit quart de cette somme, environ 25 000 €, est fléché sur la Dotation d'Animation Locale (DAL) de façon à permettre de maintenir le budget prévisionnel de l'animation locale à peu près au même niveau que l'année passée, soit environ 100 000 € ;
- un deuxième quart, soit 27 000 €, est dirigé sur les lignes équipements transférés qui concernent essentiellement les sports et les associations, notamment du fait de l'augmentation des prix de l'électricité et de l'activité des nouvelles salles municipales dites « plurielles » sises dans l'ancien collège Truffaut ;
- et puis je vous cite également un montant de 14 000 € qui vient abonder les lignes budgétaires des crèches afin de pallier à l'augmentation significative des dépenses d'alimentation du fait de l'inflation.

Et donc sans rentrer davantage dans le détail je vous propose, Chers collègues, de bien vouloir valider cette affectation du résultat 2022 de la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Madame Mathilde CORTINOVIS

Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie et je redonne la parole à Madame la Maire qui est rentrée dans la salle.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous poursuivons l'examen des délibérations et je vais donner la parole à Madame la Première adjointe pour nous présenter la convention jardins partagés.

- 3 2023-8639-MA1-080– Mathilde CORTINOVIS – Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association "Pucerons grognons " pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 2 Montée du Boulevard à Lyon 1er, sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention Et**

Merci Madame la Maire.

Mes très Chers collègues,

Le jardin sis 2 Montée du Boulevard, en contrebas du club-house du boulodrome des Grognauds, qui est juste derrière le fort Saint Laurent, était initialement un terrain de jeux de boules ; il est un équipement transféré de la Mairie du 1^{er} arrondissement depuis maintenant 2002.

Ce terrain était inutilisé depuis plusieurs années et il est devenu, depuis 2021, un espace jardiné partagé à titre expérimental avec l'accord du clos bouliste. Le collectif d'habitants et d'habitantes impliqué dans la transformation de cet espace s'est constitué récemment en association sous l'appellation les « Pucerons grognons ».

L'association a pour objet d'animer ce jardin partagé dans le quartier des pentes de la Croix Rousse afin de favoriser la convivialité, le jardinage écologique, le partage et la rencontre entre les habitantes et les habitants du quartier. L'association a sollicité la Ville de Lyon et la Mairie du 1^{er} arrondissement pour poursuivre le développement de ses actions parmi lesquelles il faut citer l'installation d'un composteur et à terme l'accueil d'un poulailler urbain dans le respect du bien-être animal.

Afin de concrétiser le projet, il est donc proposé aujourd'hui de mettre à disposition de l'association ce terrain, par convention d'occupation temporaire, pour une durée de trois ans à compter de la signature.

Ce nouveau jardin partagé rejoindra ainsi les sept jardins que nous avons déjà sur le 1^{er} arrondissement ; j'en profite donc pour vous inviter à les découvrir ou à les redécouvrir et ne pas hésiter à aller à la rencontre du site le plus près de chez vous pour jardiner, faire du miel ou encore rencontrer vos voisins et vos voisines.

Mes Chers collègues, je vous invite à donner un vote favorable pour la création de cette nouvelle convention.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable pour cette convention.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote favorable à l'unanimité et j'espère que nous arriverons rapidement à permettre ce premier poulailler partagé d'arrondissement, ce serait une belle innovation.

Nous avons à présent à présenter la question du conseil d'arrondissement au conseil municipal qui va être présentée par Bertrand PINOTEAU ; je vous donne la parole.

4 2023-8631-MA1-081 – Bertrand PINOTEAU – Question du Conseil du 1^{er} arrondissement au Maire de Lyon

Merci Madame la Maire.

Ecoutez, je pense que je ne vais pas broder autour de cette question puisqu'elle a été, je trouve, assez bien rédigée, et je vais me contenter de lire cette question in extenso :

Le 10 janvier dernier, l'association « Village des Créateurs » qui occupait le Passage Thiaffait dans le 1^{er} arrondissement a été contrainte de cesser son activité faute d'avoir trouvé un modèle économique viable suite à des baisses de subventions d'une part, et à l'absence de rescrit fiscal pour accroître le recours au mécénat d'autre part. C'est en particulier la baisse de subvention de la Région qui a mis en grande difficulté cet acteur de l'accompagnement à la création d'entreprise, intervenant sur un secteur de compétence de cette collectivité. D'autres acteurs du 1^{er} arrondissement et, plus largement, du territoire lyonnais ont vu également leur existence menacée ou fragilisée par de telles baisses de subventions.

La force du Village des Créateurs était d'accompagner et de former les jeunes entrepreneurs mais aussi de mutualiser leurs ressources, afin de faire vivre le dynamisme de la création textile, qui fait partie intégrante de l'histoire et de l'identité des Pentes de la Croix Rousse, où l'on trouve de nombreux ateliers, l'école de Textile (devenue lycée technique et professionnel La Martinière –Diderot), l'école de stylisme ESMOD, le Textile Lab...

Les élus du 1^{er} arrondissement réitèrent leur volonté de maintenir les activités créatives et une réelle animation dans ce passage Thiaffait, aussi quelles sont à ce jour les perspectives concrètes pour ce lieu, ainsi que pour les créateurs et créatrices qui y exercent toujours leur activité dans les ateliers-boutiques ?

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'amendement sur cette proposition de question ?

Je vous propose donc de voter pour la transmettre au conseil municipal.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et donc elle sera présentée au conseil municipal du 29 juin.

Nous allons à présent examiner un vœu présenté par l'ensemble des groupes de notre majorité et qui concerne le péristyle de l'Opéra qui fait suite au débat que nous avons eu lors du précédent conseil d'arrondissement et Noé FROISSART s'est proposé de présenter ce vœu ; je vous donne la parole.

5 - 2023-8911-MA1-082 – Noé FROISSART – Vœu présenté par les groupes Les Ecologistes et Lyon en Commun et La Manufacture de la cité relatif à la réouverture du péristyle de l'Opéra de Lyon

Merci. Je n'ai pas beaucoup plus de propos introductifs que ce que vous venez de dire, ce vœu fait l'unanimité au sein de notre conseil, nous le verrons lors du vote, et fait suite au débat que nous avons eu lors du dernier conseil. Le vœu se rédige comme suit :

Mesdames et Messieurs,

L'Opéra de Lyon, institution prestigieuse de rayonnement international, joue un rôle singulier dans l'écosystème culturel de la Ville de Lyon, à la fois comme conservatoire d'un patrimoine culturel de l'art lyrique, et comme lieu de production de nouvelles créations. Il est aussi un bâtiment emblématique en cœur de ville, place de la Comédie dans le 1^{er}, lieu de passage important pour de nombreux habitants et habitantes, pour le travail ou les loisirs, et pour les visiteurs et visiteuses de tous horizons.

Au fil des années, le péristyle de l'Opéra était devenu un lieu d'expression artistique libre, et un lieu de rencontre entre les cultures d'« institution » et les cultures populaires, donnant naissance tout à la fois à des compagnies artistiques telles que les Pokemon Crew, et au festival du Péristyle. La période du Covid a suspendu ces pratiques de l'Opéra sur la Ville. Puis, c'est sous un argument de sécurité que l'accès des danseurs libres au Péristyle a été interdit, délocalisant ces derniers dans d'autres sites comme le musée des Confluences. Enfin, cette année, c'est pour des raisons de réduction budgétaire que le festival du Péristyle a été annulé.

La Mairie du 1^{er} arrondissement regrette ces choix effectués par la direction de l'Opéra de Lyon, alors même que l'institution est engagée dans une démarche de démocratisation de l'accès à la culture dans le cadre de la charte de coopération culturelle, avec des interventions remarquables dans les écoles comme le spectacle autour des Fables de La Fontaine à l'école Victor Hugo, par exemple. Dans la continuité de cette approche pour les droits culturels, l'accès à la culture et à l'expression culturelle, les élus du 1^{er} formulent auprès de l'Opéra de Lyon le vœu d'une réouverture du péristyle aux pratiques et expressions artistiques populaires, un lieu prisé par les jeunes de Lyon et de la Métropole.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions, des remarques ou des demandes d'amendement pour ce vœu ?

Je vous propose donc de voter son adoption au nom du conseil du 1^{er} arrondissement.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup, ce vœu est adopté à l'unanimité du conseil du 1^{er} arrondissement et sera bien sûr porté à la connaissance de la direction de l'Opéra.

Nous allons à présent examiner les délibérations pour lesquelles le conseil du 1^{er} arrondissement donne un avis des délibérations du conseil municipal et nous commençons par une délibération qui concerne tout particulièrement les équipements transférés du 1^{er} arrondissement et qui va être présentée par David SOUVESTRE au titre de sa délégation sur la vie associative.

Associations

6 2023-3762-CMMA1-053 – David SOUVESTRE - Modification de la tarification relative aux équipements transférés

Merci Madame la Maire,

Chers collègues,

Je vais faire une présentation très succincte de cette délibération car il n'y a pas d'évolution majeure sur la tarification des salles municipales dont la gestion relève de la Mairie d'arrondissement. Nous apportons simplement des précisions techniques et administratives :

- Concernant la salle des Ovalistes, la grille tarifaire reste inchangée ;
- Concernant les salles « plurielles » de l'ancien collège Truffaut, nous augmentons de 5 € la location de la salle du bas pour les personnes morales à but lucratif soit 20 € de l'heure au lieu de 15 € ;
- Concernant la location des emplacements des garages situés rue des Tables Claudiennes, nous proposons pour les personnes morales à but non lucratif, c'est-à-dire les associations, un tarif mensuel de 72 € pour un emplacement ou de 98 € pour deux emplacements, soit bien en deçà des prix du marché ;
- Concernant le garage des Carmélites, nous précisons uniquement que sa mise à disposition est gratuite pour les associations de loi 1901.

Je profite de cette délibération pour rappeler aux habitantes et habitants de l'arrondissement que la Mairie du 1^{er} a lancé, en mai dernier, un AMI pour ce garage que nous souhaitons transformer en local à vélo.

Les porteurs de projet sont invités à déposer leur candidature jusqu'au 30 juillet 2023. Le règlement de cet AMI et le dossier de candidature sont téléchargeables sur notre site internet.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à émettre un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable pour ces modifications tarifaires qui permettent, comme vous l'avez dit, de clarifier les choses.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous allons à présent passer à l'examen de rapports sur la transition écologique en commençant par le pacte territorial Lyon 2030 pour lequel je donne la parole à Sylvain GODINOT qui le pilote au niveau de la Ville.

Transition écologique

7 2023-5499-CMMA1-059 – Sylvain GODINOT – Pacte territorial Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie

Merci Madame la Maire.

Dans ce rapport, il vous est proposé d'adopter deux documents : le pacte territorial Lyon 2030, qui est la démarche territoriale qu'anime la Ville de Lyon avec 65 partenaires aujourd'hui à vocation à augmenter, et puis un deuxième document, qui est un document interne, qui est la nouvelle version du plan climat AIR ENERGIE de la Ville.

Le premier document est rédigé avec nos partenaires qui a vocation à évoluer encore au fur et à mesure des prochaines années, il sera notamment enrichi à l'automne par un volet financier. Et le deuxième document, le plan climat AIR ENERGIE, recense 37 actions réparties en 4 chapitres qui rassemblent les actions principales que mène la Ville de Lyon pour baisser ses émissions à effet de serre et adapter le territoire à un climat toujours plus chaud.

Je pense que je n'ai nul besoin de rentrer dans les détails car je suis en face d'une équipe très conscientisée sur le sujet et je soumetts donc ce rapport à votre avis en vous invitant évidemment à le voter favorablement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie: Vous avez une demande d'intervention au nom de toute la majorité par Noé FROISSART.

Monsieur Noé FROISSART

Merci Madame la Maire.

En quelques mots nous voulions saluer le travail réalisé et l'évolution du plan climat, l'évolution de la démarche Lyon 2030 qui permet, et vraiment c'est un aspect fondamental, d'associer énormément d'acteurs du territoire, c'est le principe de l'Agora : l'idée de faire travailler tous les acteurs du territoire et non pas uniquement la Ville dans son coin, qui peut faire des choses mais qui, quand même, ne peut pas agir sur tout le territoire ; l'idée de faire travailler les gens ensemble, de faire émerger des idées, de faire émerger des exigences de la part des habitants dans lesquels la Ville sert de catalyseur. C'est vraiment une démarche nouvelle, extrêmement riche, comme on a pu le voir dans les premières agoras et qui fait remonter énormément d'idées. En parallèle de cela, toutes les actions auxquelles s'engage la Ville, qu'elle a déjà commencé à réaliser depuis le début du mandat mais sur lesquelles elle va accélérer, sans nul doute, dans les années qui viennent, permettent de proposer aujourd'hui un plan d'action qui nous met en ligne avec les trajectoires climatiques auxquelles nous engage l'accord de Paris, auxquelles nous engage un certain nombre de choses, c'est beaucoup mieux que ce à quoi peut prétendre par exemple l'Etat, qu'on encourage donc à rejoindre cette démarche, et je voulais saluer ce soir au nom de l'ensemble de la majorité le travail entrepris par Sylvain GODINOT, par le Maire de Lyon et par tous les services qui travaillent énormément sur ce chantier qui est vraiment considérable, et les remercier pour toute l'implication qu'ont mis les services qui n'étaient pas énormément impliqués dans les sujets climatiques initialement et qui s'y mettent pleinement : c'est une démarche remarquable qui est menée là et nous la saluons.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ou bien des questions ?

Je vous propose de passer au vote pour donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je vais donner la parole à Fatima BERRACHED pour nous parler d'un dispositif spécifiquement dédié aux jeunes.

8 2023-5535-CMMA1-060 Lyon 2030 – Fatima BERRACHED – Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type

Madame la Maire, Chers collègues,

Ce rapport fait suite aux interventions de mes collègues concernant « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes », puisque c'est dans ce cadre que la Ville de Lyon a lancé en 2022, la démarche « Lyon 2030 inspirons le changement » qui vise à mobiliser largement autour du climat et des enjeux de transition écologique.

Ainsi, à titre expérimental, la Ville de Lyon souhaite accompagner et soutenir les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui s'engagent dans la transition climatique avec le dépôt de dossier pour des projets dans les domaines techniques, sociaux, sport, culture, des loisirs, des mobilités....

Le dispositif « Bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat » permettra la prise en charge de tous les frais liés à la mise en œuvre du projet (à l'exclusion de toute rémunération ou gratification des participants et participantes.)

Les montants alloués pourront être de 2 000 € pour des projets individuels et 5 000 € pour des projets collectifs et une commission statuera pour l'attribution des financements.

Cette commission sera composée d'un élu du conseil municipal, d'un élu d'un conseil d'arrondissement, d'experts de la société civile et de jeunes engagés dans les transitions écologiques et climatiques.

Si ce programme devait rencontrer un succès, le programme pourra être ouvert, en 2024, aux jeunes de 12 à 25 ans.

Afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'une aide financière pour leur projet, pour aussi les accompagner dans leur engagement dans la transition écologique, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Dans ce cas, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanimement favorable qui permettra donc aux jeunes de présenter leurs propositions sur cette thématique.

Je donne la parole à Jean-Christian MORIN pour nous présenter des rapports concernant la mobilité.

Mobilité / Stationnement

- 9 2023-3477-CMMA1-056 – Jean-Christian MORIN – Appel à projets Horizon Europe "Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable" - Projet REALLOCATE - Convention de partenariat et convention de subvention entre l'Union européenne et la Ville de Lyon

Merci beaucoup Madame la Maire.

Toujours sur le programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes », la Ville de Lyon a candidaté et a été retenue avec plusieurs autres grandes villes européennes comme Göteborg, Adelberg, Budapest et Barcelone pour mettre en commun un programme d'évaluation des innovations concernant l'espace public, avec pour objectifs :

- Accélérer la transition vers la neutralité climatique des villes par la promotion d'une mobilité sans émission et partagée ; je vous parlais du projet rive droite tout à l'heure, on y est ;
- Réévaluer la qualité des voiries des espaces publics en répondant aux besoins des divers usagers, et dans le cadre de Lyon on évaluera plus particulièrement les dispositifs « la Rue des enfants » mis en place devant, on l'espère, la quasi-totalité des établissements scolaires de la ville ;
- Rééquilibrer l'attribution d'espaces publics aux différents modes de transports par les voies lyonnaises dans le cas de Lyon, et accroître l'ampleur et la rapidité de l'adoption à grande échelle de solutions de mobilités urbaines sûres, abordables, durables, innovantes et reproductibles.

Ce programme bénéficie pour la participation de Lyon d'un budget de 382 000 € qui seront dépensés par la Ville de Lyon sur ce programme d'évaluation et de partage des meilleures pratiques – il s'agit de comparer ce qu'il se fait de manière innovante à Lyon avec ce qui est fait de manière innovante dans toutes les autres grandes villes européennes qui participent au programme – et la communauté européenne, l'union européenne, abondera à l'euro l'euro ce budget ; budget entièrement financé par l'union européenne pour permettre la diffusion des meilleures pratiques sur ces sujets.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce rapport.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et nous avons encore un rapport sur le stationnement.

10 2023-5244-CMMA1-057 – Jean-Christian MORIN – Adaptation de l'opération n° 60033005 "Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

Je vais résumer très simplement : la Ville de Lyon a annoncé il y a quelques semaines l'introduction d'une nouvelle tarification au poids et solidaire sur laquelle on peut effectivement avoir une distinction faite suivant la condition des utilisateurs des espaces publics de stationnement et du véhicule qu'ils empruntent. Ces évolutions nécessitent des mises à niveau des outils informatiques qui permettent de mettre en œuvre les tarifs différenciés, grosse partie du budget que je vais vous demander de valider aujourd'hui, et également de se préparer à l'abandon prochain de la 3G sur laquelle fonctionnent nos horodateurs pour changer les modems et les faire passer en 4G, autre grosse partie du budget que je vous demande d'approuver ce soir.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Votre présentation souligne combien l'obsolescence programmée des logiciels et des modes de communication est un problème à la fois financier et pour les ressources matérielles ; néanmoins nous avons besoin de faire ces modifications, donc je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis unanimement favorable et nous allons passer à plusieurs délibérations sur les sports et je donne la parole à Sylvain GODINOT. Vous pouvez en présenter certaines groupées si vous le souhaitez en nous l'indiquant.

Sports

11 2023-5390-CMMA1-070 – Sylvain GODINOT – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Office des Sports du 1er arrondissement pour l'organisation de l'opération "Sport Ecoles Quartier"

Merci Madame la Maire.

Effectivement nous avons une actualité exceptionnelle en ce conseil d'arrondissement sur les sports. Je vais prendre le temps de les présenter ; je voudrais commencer par la première qu'il vous ai demandé d'approuver : il s'agit de voter une subvention de 3 000 € en soutien à l'OFFISA (Office d'arrondissement des sports du 1^{er} arrondissement) pour une nouvelle action qui a déjà eu lieu l'année dernière et qui va avoir lieu dans les prochains jours puisqu'il s'agit d'une opération de découverte de différents sports, collectifs ou pas, pour les écoles primaires du 1^{er} arrondissement. L'action s'appelle « Sport Ecoles Quartier », elle est pilotée par l'OFFISA avec le soutien de plusieurs clubs sportifs de l'arrondissement. L'objectif est de faire découvrir l'offre sportive disponible sur le territoire à 1 800 élèves de 7 écoles différentes, 5 écoles publiques et 2 écoles privées. L'action a rencontré un grand succès l'an dernier après un temps de rodage nécessaire avec la Ville et l'éducation nationale, elle s'est très bien passée et je vous invite donc à approuver largement ces 3 000 euros de subvention qui permettent à nos jeunes enfants de découvrir l'offre sportive de l'arrondissement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Monsieur Sylvain GODINOT

Pardon Madame la Maire, si vous le permettez, je voudrais remercier au nom du conseil d'arrondissement l'équipe dirigeante de l'OFFISA, à commencer par son Président Nicolas DAMON qui n'a pas compté son temps pour développer cette action mais remercier aussi les animateurs, animatrices et membres bénévoles des clubs sportifs qui s'impliquent dans cette action, puisqu'ils ont mis aussi beaucoup d'énergie à réaliser ce dispositif.

Madame Yasmine BOUAGGA

Et bien merci beaucoup. Nous allons passer au vote sur cette délibération pour donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

Benoît SCIBERRAS doit nous quitter.

Monsieur Noé FROISSART

Monsieur Benoît SCIBERRAS a donné pouvoir à Madame Mathilde CORTINOVIS.

Madame Yasmine BOUAGGA

Très bien, merci, c'est bien noté.

Je redonne la parole à Sylvain GODINOT pour les autres délibérations portant sur les sports.

12 2023-2983-CMMA1-073 – Sylvain GODINOT – Approbation d'un avenant de prolongation de la convention d'occupation temporaire entre l'association Lyon Sport Métropole et la Ville de Lyon pour les locaux du Clos Galsem et attribution d'une subvention de 100 000 euros au titre de la saison 2022/2023 et signature d'une convention

Pour cette deuxième délibération, il s'agit de soutenir l'association Lyon Sport Métropole qui historiquement est soutenue à la fois par la Ville et la Métropole de Lyon ; la soutenir à hauteur d'une subvention de 100 000 € pour la saison en cours et puis renouveler la convention d'occupation temporaire pour 4 mois le temps de faire une nouvelle convention. Je voudrais expliquer ce dispositif : l'association Lyon Sport Métropole historiquement n'était ouverte qu'à des membres, qu'à des agents de la Ville de Lyon et de la Métropole ; progressivement elle s'est ouverte à d'autres adhérents ; aujourd'hui la Métropole a constaté qu'il n'y avait plus beaucoup d'agents, en tout cas en proportion moins qu'avant, elle a donc fait le choix de baisser ses subventions, la Ville de Lyon a fait le choix de maintenir la subvention pour les 3 prochaines années pour laisser le temps à l'association de s'adapter à ce nouveau cadre de travail. D'autre part, l'association dispose du clos Galsem, un des plus gros sites sportifs de l'arrondissement et la Ville a constaté avec l'association qu'elle n'avait plus besoin de l'intégralité des surfaces.

Après en temps d'échanges soutenu avec Lyon Sport Métropole nous avons proposé que ce site-là soit le site d'accueil d'une autre association que vous connaissez tous très bien puisqu'il s'agit du cercle des chefs d'atelier : nous leur avons fait visiter le site, ils ont été très enthousiastes et il leur reste à l'approuver formellement par un conseil d'administration ou une assemblée générale qui aura lieu en septembre et dès lors nous pourrions engager des petits travaux préparatoires pour leur permettre de s'installer dans de bonnes conditions. Donc je voudrais dire combien je me réjouis de cette perspective, puisque ça va nous permettre aussi de laisser Habitat et Humanisme poursuivre les travaux sur ses EPHAD, qui sont aussi un autre enjeu de l'arrondissement, et donc nous débloquons par cette délibération plusieurs sujets qui nous occupent depuis le début du mandat.

Je vous invite donc à l'approuver évidemment.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour ces belles nouvelles.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je voulais simplement ajouter que pour la première fois depuis longtemps un tournoi bouliste a été organisé dans ce clos Galsem, qui a permis de réunir les différents clos boulistes dans ce boulodrome qui est d'une belle taille et qui a permis aussi à certains habitants de l'arrondissement de découvrir ce lieu qui est, comme vous l'avez dit, l'un des sites sportifs les plus grands de l'arrondissement, et que la nouvelle convention que nous travaillons va permettre d'ouvrir plus largement à de nouveaux usagers et permettre des mutualisations, ce qui revient aussi à la question que nous posions au conseil municipal concernant le manque d'équipements sportifs ; nous allons pouvoir augmenter le nombre d'équipements sportifs, les surfaces utilisables par un plus grand nombre de clubs et d'habitants. Je vous remercie pour cette délibération, nous devons donc donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité. Nous poursuivons le travail avec Lyon Sport Métropole pour une bonne transition sur ce site.

Je vous redonne la parole pour les tarifications des équipements.

- 13 2023-5537-CMMA1-078 – Sylvain GODINOT** – Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Approbation d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chacun des collèges

Tout à fait. Les équipements d'enseignements ont l'obligation de permettre la pratique sportive que ce soit les écoles primaires, les collèges, les lycées, publics ou privés, ce qui amène la Ville de Lyon a partagé largement ses équipements sportifs puisqu'aujourd'hui les équipements sportifs de la Ville sont mis à disposition d'une cinquantaine de collèges et de 40 lycées qu'ils soient publics ou privés. Le parc mis à disposition dans l'ensemble de la Ville ce sont 47 gymnases et salles d'activités sportives et 7 piscines d'hiver. La Chambre Régionale des Comptes avait souligné, dans son dernier rapport sur la Ville de Lyon, que la Ville mettait à disposition ces équipements de façon extrêmement déficitaire, et donc qu'il y avait là une anomalie puisque cela correspondait à une subvention en nature qui était accordée tant à la Région, qu'à la Métropole de Lyon et aux équipements privés. La Ville de Lyon a donc engagé, depuis le début du mandat, un travail important entre le contrôle de gestion et la direction des sports pour estimer les coûts réels de mise à disposition de ces équipements, sachant qu'on ne parle ici que des coûts de fonctionnement et que l'investissement reste à charge de la Ville. Globalement, ces coûts de fonctionnement se répartissent en 55 % de salaires, 30 % de fluides avec notamment une part importante d'énergie, et 15 % de frais d'entretien maintenance. La nouvelle disposition qu'il vous ait proposé d'adopter prévoit une nouvelle tarification horaire de ces équipements avec une compensation financière qui sera versée à la Ville de Lyon de 3 millions d'euros par an dont 1,9 millions d'euros qui seront versés par la Métropole contre les 870 000 avant révision de ce cadre.

Je vous invite donc évidemment à adopter ce rapport qui tient compte de façon plus précise des coûts de fonctionnement de nos équipements.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Si je peux me permettre une question concernant les lycées : y a-t-il une convention similaire avec la Région qui est envisagée ou à venir ?

Monsieur Sylvain GODINOT

Ce cadre-là a été construit en partenariat avec la Métropole ; la Région a été avertie mais je ne suis pas en mesure de vous dire si une convention est déjà prête. Je crois, en plus, que les lycées ont une autonomie budgétaire plus importante que les collèges, mais je ne suis pas spécialiste du sujet donc je ne sais pas comment cela va être refacturé à la Région, mais il est bien prévu effectivement que ce soit refacturé à la Région.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette délibération portant sur la participation financière dans la Métropole pour les collèges. Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité. Je vous redonne la parole pour les subventions aux clubs sportifs.

14 2023-5437-CMMA1-072 – Sylvain GODINOT – Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la deuxième édition de "Lyon Vélo Festival" les 2 et 3 septembre 2023 - Approbation d'une convention

Pour le rapport suivant, il s'agit d'une subvention qu'il vous est proposé d'accorder à l'association Lyon Ultra Run pour sa deuxième édition du « Lyon Festival Vélo » qui aura lieu les 2 et 3 septembre 2023 : c'est un évènement qui réunit beaucoup de publics sur plusieurs parcours ; le budget total de l'opération est de 320 000 €, la subvention proposée par la Ville est de 40 000 € et je vais souligner avec mon autre casquette que ce club s'est engagé dans une démarche écoresponsable avec un travail particulier sur le zéro déchet.

Je vous invite à l'approuver.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité. Je vous redonne la parole.

15 2023-5435-CMMA1-071 – Sylvain GODINOT – Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoé Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM), pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", les 16 et 17 septembre 2023 - Approbation d'une convention

Autre gros évènement sportif, cette fois-ci il s'agit de l'association Canoé Kayak Lyon Oullins La Mulatière (CKLOM) qui organise une manifestation Lyon kayak qui consiste à descendre la Saône en kayak ou en autre engin de navigation, toujours en septembre, mais cette fois-ci les 16 et 17 septembre. Ce dispositif se monte à un budget total de 120 000 euros et pour lequel la Ville propose de le soutenir à hauteur de 20 000 €.

Je vous invite à le voter favorablement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité. Je vous redonne la parole pour le dispositif trait d'union.

16 2023-5205-CMMA1-076 – Sylvain GODINOT – Dispositif Trait d'Union : Attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles - Opération n°60046586 Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026, AP 2021-2, programme 00004

Le dispositif trait d'union est mis en place par la direction des sports pour permettre à des associations sportives de financer des projets spécifiques. Nous avons 2 clubs sportifs qui font des activités dans le 1^{er} arrondissement et qui sont bénéficiaires de ce dispositif : il s'agit de l'association Lalouma qui pratique le double dutch – donc la corde à sauter – et qui propose d'emmener des pratiquants et pratiquantes au championnat de France de double dutch cette année pour un budget de 4 500 € ; et puis l'autre association est Renouveau Boxe, une association qui pratique le sport pour tous et notamment qui accompagne les jeunes migrants, pour le même montant, c'est-à-dire 4 500 €.

Je vous invite évidemment à voter favorablement cette proposition.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup ; et je n'ai pas de doute que le dynamisme de l'OFFISA et des clubs sportifs permettent par la suite d'avoir d'autres projets pour ce dispositif Trait d'Union. Nous en avons fini avec les délibérations portant sur le sport et nous passons à la thématique éducation populaire et jeunesse et donc je donne la parole à David SOUVESTRE pour nous présenter le premier rapport.

Education populaire / Jeunesse

17 2023-7042-CMMA1-077 – David SOUVESTRE – Attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations d'éducation populaire dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle aux associations pour un montant total de 325 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions exceptionnelles à cinq associations d'éducation populaires.

Les éléments de contexte : ce réseau éprouve actuellement une triple difficulté :

- La première difficulté concerne l'inflation puisque comme de nombreuses associations, mais également de nombreux foyers, ce réseau subi de plein fouet l'explosion des prix et du coût de l'énergie ;
- La deuxième difficulté porte sur la revalorisation salariale. Cette revalorisation était nécessaire. Elle reste encore insuffisante pour les salariés qui sont principalement des animateurs, mais entraîne des répercussions sur le modèle économique des associations employeuses ;
- La troisième difficulté porte sur la stagnation, voire la baisse des aides publiques, avec notamment un désengagement de la CAF.

Il y a donc un effet ciseau qui risque d'engendrer des conséquences dommageables pour ces acteurs et leurs usagers : réduction du volume d'activité, augmentation des tarifs, licenciements, voire pour certaines structures faillite et fermeture.

Pourtant ces structures de l'éducation populaire jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne de nos quartiers. Crèches, accueils de loisirs, périscolaire, accompagnements des familles, activités multigénérationnelles, colonies de vacances, aide aux devoirs sont autant d'activités qu'elles portent.

Aussi la Ville de Lyon a décidé de créer un fonds d'aide exceptionnelle pour soutenir ces associations, véritables partenaires de nos politiques publiques.

Dans notre arrondissement, la première association à bénéficier de ce fonds est la KA'FETE O MOMES avec une aide exceptionnelle de 35 000 €. La spécificité de cette association est que contrairement à d'autres structures associatives elle ne bénéficie pas d'un équipement municipal, elle paie un loyer et également ses charges et ne bénéficie pas de subventions de la CAF.

Au cours des prochains mois, il faudra aussi être attentif à la situation des centres sociaux de la Croix-Rousse. S'ils sont en mesure cette année de supporter les charges liées à ces hausses, ce ne sera pas le cas pour les prochaines années : il faudra donc sans doute apporter une aide exceptionnelle également à cette association, voire une augmentation des subventions en 2024.

Au regard de la situation que je viens de vous décrire, je vous invite, Chers collègues, à émettre un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Dans ce cas, je propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Nous avons un avis favorable à l'unanimité ; je vous remercie pour ce soutien exceptionnel qui permet de sortir la KA'FETE O MOMES d'une situation financière difficile qui mettait en danger ses activités, on sait combien c'est un acteur important pour l'éducation populaire dans l'arrondissement.

Nous avons à présent des attributions de fonctionnement à des associations dans le cadre des initiatives en direction des jeunes et je donne la parole à Fatima BERRACHED pour nous les présenter.

18 2023-5524-CMMA1-074 – Fatima BERRACHED – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives en direction des jeunes pour un montant total de 66 750 euros

Madame la Maire, Chers collègues,

Le présent rapport concerne, donc, l'attribution de subventions aux associations proposant ou développant des actions à destination des jeunes lyonnaises et lyonnais.

A savoir que la Ville de Lyon compte près de 125 000 lyonnaises et lyonnais âgés de 12 et 25 ans, dont 104 000 entre 16 et 25 ans.

Ainsi, l'association Les cités d'or, dont le siège social est sur le 1^{er}, est concernée par l'attribution d'une subvention pour des actions autour de l'accompagnement de jeunes adultes à devenir pleinement acteurs de leur vie, en développant leur autonomie, avec une subvention de 3 000 €.

Même si pas d'attache sur le 1^{er}, à noter l'attribution de subvention pour les associations Osons ici et maintenant pour l'accompagnement d'une quarantaine de jeunes à la participation citoyenne et Unis cité qui pourra mobiliser 12 volontaires en service civique auprès d'associations dans les thèmes de la lutte contre la précarité alimentaire et l'égalité Femme-Homme, Unis cité dont on reparlera plus tard.

Je parlais, il y a un instant, de l'attribution d'une subvention aux cités d'or, association dont le siège social est sur le 1^{er}, le présent rapport permet aussi, et cela était attendu, l'attribution d'une subvention à l'AFEV qui pourra accompagner la Mairie du 1^{er} dans la gestion et l'animation des salles « plurielles » du Collège Truffaut, projet de réhabilitation que nous avons déjà évoqué au sein de ce conseil.

Après avoir donné une visibilité, encore timide, des salles lors des congés de printemps, la présence de l'AFEV pourra relancer la dynamique que nous avons mise en place avec mon collègue David SOUVESTRE, auprès des acteurs de la jeunesse de l'arrondissement et des jeunes eux-mêmes.

La subvention accordée à l'AFEV est d'un montant de 15 000 €.

La totalité des subventions accordées aux associations est d'un montant 66 750 €.

Et donc, afin d'accompagner les associations dans leurs actions auprès des jeunes, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime qui donc marque aussi le démarrage d'une nouvelle étape dans l'animation de ces salles dédiées à la jeunesse sur le Collège Truffaut.

Je vous redonne la parole Madame BERRACHED pour la convention concernant les services civiques.

19. 2023-5445-CMMA1-055 – Fatima BERRACHED – Convention de partenariat avec Unis Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques

Madame la Maire, Chers collègues,

Le présent rapport concerne le renouvellement de la convention qui lie la Ville de Lyon et l'association Unis Cité pour la mise à disposition, l'intermédiation et l'accompagnement de services civiques dont la mission est d'accompagner les mairies d'arrondissement dans leur mission de proximité.

Dans les précédentes missions proposées, certains volontaires ont pu accompagner des mairies d'arrondissements dans la mise en place des conseils d'arrondissements des enfants, dans des missions autour de l'organisation d'évènements.

Je profite de cette intervention pour remercier, une nouvelle fois, Charlotte qui a été service civique pour la mairie du 1^{er}. Charlotte nous a accompagné en particulier dans la définition d'un document de travail sur le handicap. Je lui renouvelle mes remerciements pour son engagement et lui renouvelle aussi mes félicitations puisqu'elle va reprendre la route des études, avec conviction.

Pour en revenir au présent rapport, je vous invite à donner un avis favorable pour le renouvellement de cette convention.

Je vous en remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et donc nous aurons un nouveau service civique si tout va bien à la rentrée prochaine.

Nous allons examiner maintenant une délibération portant sur le logement : en l'absence de Madame HADDAD-GROSJEAN, je donne la parole à Noé FROISSART pour nous la présenter.

Logement

20 2023-5353-CMMA1-052 – Noé FROISSART – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 286 605,00 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 4 logements PLAI situés 3, rue du Plâtre à Lyon 1^{er}.

Merci.

Il s'agit d'une délibération à propos de la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Alliage Habitat pour 2 emprunts pour faire une opération d'acquisition amélioration de 4 logements situés 3 rue du plâtre à Lyon 1^{er}; délibération assez classique comme vous en avez l'habitude qui va permettre de contribuer à l'essor du logement social dans l'arrondissement.

J'en profite pour signaler que depuis le début du mandat nous sommes passés de 17,95 % de logements sociaux à 19,2 % dans l'arrondissement ; c'est toujours insuffisant, je suis d'accord, mais par contre depuis le début du mandat nous allons quand même 2 fois plus vite que le mandat précédent grâce à la politique mise en place par la Ville et la Métropole ; c'est dans ce cadre-là que s'inscrit cette délibération à laquelle je vous encourage, bien sûr, à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je donne la parole à Mathilde CORTINOVIS pour la délibération suivante portant sur la politique de la Ville, et j'indique doré et déjà qu'étant au conseil d'administration d'un des bailleurs sociaux bénéficiant de cette subvention, je ne prendrai pas part au vote.

Politique de la ville

21 2023-5399-CMMA1-046 – Mathilde CORTINOVIS – Programmation financière 2023 au titre de la politique de la Ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 326 326 euros en investissement - Opération n° 60034529 - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Merci Madame la Maire.

Mes Chers collègues, je suis chargée ce soir de vous présenter une délibération sur la politique de la ville à la place de ma co-élue Malika HADDAD-GROSJEAN qui n'a pu être présente ce soir.

Le volet gestion sociale et urbaine de proximité de la convention territoriale permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par les bailleurs sociaux consistent notamment à réaliser des projets de travaux, d'aménagement de logements, parties communes, espaces extérieurs, à renforcer l'entretien de certains secteurs et apporter une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien, usant la qualité de vie des habitants.

Les opérations que nous finançons sont support d'insertion professionnelle, car elles sont réalisées en lien avec des structures d'insertion par l'activité économique afin de mobiliser des publics en difficulté d'accès à l'emploi. De plus, le mode opératoire dans chacun des quartiers prioritaires est particulièrement vecteur de participation citoyenne, car il vise à associer les habitants au repérage des dysfonctionnements et à la définition des actions.

Le montant des subventions proposées aujourd'hui est de 6 000 € en fonctionnement et de 326 326 € en investissement pour des sites qui sont dans les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, mais le 1^{er} est également concerné en fait par ce projet de délibération pour la création d'un jardin partagé ouvert aux habitants et aux habitantes ; donc encore un jardin partagé ce soir.

Je vous prie donc, mes Chers collègues, d'octroyer un avis favorable à ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci, un vote favorable à l'unanimité.

Je donne la parole à David SOUVESTRE pour les programmations financières au titre de la politique de la ville.

22 2023-5396-CMMA1-050 – David SOUVESTRE – Programmation financière 2023 au titre de la politique de la Ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 448 550 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 32 500 euros - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations.

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Comme l'indique le titre du projet de délibération, je sou mets à vos avis l'attribution de subventions de fonctionnement, à diverses associations qui interviennent dans les quartiers Politique de la ville sur le volet lien social.

Cette programmation financière a été travaillée en collaboration avec les mairies d'arrondissement, et vise à répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, qui court jusqu'à la fin de l'année 2023.

Elle s'attache notamment à un double enjeu : renforcer la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du contrat de ville et poursuivre la simplification des procédures à l'égard des associations grâce à des appels à projets thématiques communs.

Dans notre arrondissement, il nous est proposé de valider l'attribution de 27 000 € à la régie de quartier 124 Services et à l'association Formation ingénierie pour des actions linguistiques de proximité et l'apprentissage du français. Je tiens à saluer le travail de ces deux associations, qui mènent des actions inestimables auprès des habitantes et habitants de nos quartiers.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'émettre un avis favorable à cette délibération, et je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous avons ensuite deux délibérations : l'une portant sur Cité jardins de Gerland et l'autre sur la Place Gabriel Péri et je vous propose Monsieur PINOTEAU de nous les présenter.

23 2023-5398-CMMA1-047 – Bertrand PINOTEAU - Programmation 2023 au titre de la politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 61 500 euros dans le cadre du plan d'actions pour la Cité jardin de Gerland - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Merci Madame la Maire.

Je présente cette délibération en l'absence de notre collègue Malika HADDAD-GROSJEAN qui aurait sans doute été plus prolix que moi sur un sujet Politique de la ville.

La Cité Jardin de Gerland est un ensemble de logements sociaux construits dans les années 1920 ; aujourd'hui inscrit comme quartier prioritaire et à ce titre objet d'attentions particulières en terme d'action publique.

Une opération de réhabilitation des logements et des espaces publics de la Cité jardin a été initiée. Au stade des études aujourd'hui, des financements sont prévus dans le cadre de la PPI en cours d'exécution. En parallèle, afin d'apporter des réponses plus rapides et concrètes aux souhaits des habitants, plusieurs opérations de requalification des parties communes ont été lancées par Grand Lyon Habitat, gestionnaire de la Cité jardins.

La présente délibération concerne des actions de proximité permettant de renforcer le lien social entre les habitants et de leur apporter de nouveaux services et de nouvelles activités. C'est ainsi que plusieurs acteurs sont sollicités : la légumerie – basée dans le 4^{ème}, Ebullisciences, le centre social de Gerland, le festival Woodstower, la Fanfare des Pavés, Action Sports Education mais également Grand Lyon Habitat pour des actions spécifiques de lien social au-delà des travaux évoqués ci-avant et ce pour un montant total de 61 500 €.

Alors, même si aucun de ces acteurs n'ont de lien particulier avec notre arrondissement, je vous invite, Chers collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je ne prends pas part au vote également et je vous propose de voter.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci pour ce vote à l'unanimité.

L'autre délibération sur la Place Gabriel Péri, Monsieur PINOTEAU.

24 2023-5397-CMMA1-048 – Bertrand PINOTEAU – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 201 000 euros

Et bien oui, merci.

Notre avis est ici requis dans le cadre de cette délibération soumise sur le projet de transformation de la Place Gabriel Péri dans le 7^{ème} arrondissement.

Alors bon, pourquoi, me direz-vous, sommes-nous consultés à nouveau sur ce projet qui, certes concerne tous les lyonnais du fait du contexte urbain difficile que traverse ce quartier, mais qui de fait est hors du périmètre géographique du 1^{er}, voire même sensiblement éloigné ?

Et bien ce n'est pas comme la précédente délibération, tout simplement parce qu'il y a deux associations proposées parmi les attributaires de subventions qui sont installées dans le 1^{er} arrondissement : ANEPA Tremplin d'une part et BIÖffique théâtre d'autre part. Le projet de transformation du secteur Péri, initié en 2021 par la Ville de Lyon, comporte différents chantiers dont un chantier sur le domaine social comportant des volets d'accompagnement et d'animation.

ANEPA Tremplin va intervenir spécifiquement avec des ateliers linguistiques, ces ateliers linguistiques – Alpha'Job dont je vous ai déjà parlé ici, dans d'autres cadres – qui sont destinés à accompagner des personnes vers l'emploi en lien avec d'autres associations du quartier Péri.

Et puis le BIÖffique théâtre – je ne sais pas si je dois prononcer « Bloffique » ou « Bleuffique » puisqu'il faut écrire ce nom avec un tréma sur le O majuscule en plus, je serai donc tenté de dire « Bleuffique ». C'est une compagnie spécialisée dans les interventions artistiques sur l'espace public, dont le siège est dans le 1^{er}, mais les bureaux au quotidien sont au CCO de la Rayonne, et qui va créer avec des habitants et usagers du quartier une correspondance de cartes postales destinée à interroger chacun sur la représentation qu'il a de son lieu de vie.

Ces 2 subventions respectivement de 12 000 et 9 000 € s'inscrivent dans un projet global autour de 10 associations d'un coût total d'environ 600 000 € et porté par la Ville pour 201 000 €, également financé par la Métropole et l'Etat.

Nous sommes très heureux que ces associations du 1^{er} arrondissement soient impliquées dans ce projet d'ampleur et je vous invite donc, Chers collègues, à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole à présent sur votre délégation habituelle, concernant l'économie, pour les subventions aux organismes d'économie sociale et solidaire.

Commerces

25 2023-5295-CMMA1-062 – Bertrand PINOTEAU – Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 50 500 €

Merci. La Ville de Lyon a la volonté de soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire et nous nous en réjouissons. En effet, la nécessaire transition écologique n'a de sens que si elle va de pair avec la transition sociale et solidaire. L'ESS est là pour orienter le progrès dans toutes ses dimensions, à la fois sociale, économique, démocratique, citoyenne et écologique et rendre possible les mutations des modes de production et de consommation en développant le pouvoir d'agir et le pouvoir de vivre du plus grand nombre.

On estime que l'ESS représente environ 1 emploi sur 7 dans le domaine privé, je ne sais pas si vous en aviez bien conscience, et 1 sur 9 au total ; 70 % des emplois dans l'ESS étant occupé par des femmes. L'ESS peut avoir un poids important, voire majoritaire, dans certains secteurs comme l'action sociale, les sports, les loisirs, environ 60 % pour ces domaines cités, et près de 40 % également dans les domaines des arts et spectacles, ou même les activités financières et d'assurance.

Cette délibération consiste à reconduire à l'identique des subventions déjà votées au titre de l'année 2022 pour les organismes suivants :

- La CRESS Auvergne Rhône Alpes qui est une association mandatée par l'Etat pour fédérer, représenter et accompagner les acteurs de l'ESS, pour un montant de 7 500 €. A noter l'implication de la CRESS Auvergne Rhône Alpes en 2022 dans la mise en place du Schéma de Promotion des Achats Socialement Et Ecologiquement Responsables, le fameux SPASER, avec la Ville de Lyon ;
- 2^{ème} organisme : CAP Services, coopérative d'activité et d'emploi, qui accompagne les créateurs d'activité – près de 300 en 2022 accompagnés, dont 70 % basés à Lyon et plus d'une vingtaine intégrés à la gouvernance de la SCOP. La subvention proposée est de 13 000 € ;

- Ensuite, Rhône Développement Initiative qui a financé, en 2022, 33 entreprises solidaires pour 167 emplois, et accompagné plus de 50 structures dans le cadre du dispositif local d'accompagnement. On parle de 5 000 € de subvention dans le cadre de cette délibération ;
- Rhônalpia qui a accompagné quant à lui 63 projets dans le Rhône, dont plus de la moitié sur Lyon. Une subvention de 10 000 € ;
- Alter'Incub, incubateur d'innovation sociale porté par AGF SCOP, qui est l'entité formation de l'union régionale des SCOP. Une subvention également de 10 000 € ;
- Et enfin l'Université Lyon II, plus inattendu, pour le soutien à la chaire ESS qui a notamment organisé en 2022 des conférences intitulées « les mardis de l'ESS » dont l'ambition est de croiser les savoirs académiques et pratiques dans ce domaine, et donc une subvention de 5 000 €.

J'ai terminé mon énumération de ces 6 organismes visés par ces subventions de fonctionnement et je vous invite donc à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Dans ce cas, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole pour le rapport suivant.

- 26 2023-5294-CMMA1-061 – Bertrand PINOTEAU – Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-Ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-Ville**
- Approbation de conventions

On parle donc de la subvention aux structures de management de centre-Ville.

C'est là également une reconduction de subvention, pour ce qui nous concerne, directement à l'association My Presqu'île qui assure le management du pôle commercial qui comprend le 2^{ème} arrondissement et le sud du 1^{er} arrondissement, soit un écosystème d'environ 1 500 commerces.

Le budget de l'association My Presqu'île est composé d'un quart environ de fonds publics et à ce titre My Presqu'île conventionne donc un plan d'actions avec la Ville et la Métropole ; à savoir que My Presqu'île emploie toujours 3 salariés et pour 2023 le plan d'actions se décline autour de plusieurs axes, dont certains sont nouveaux par rapport à l'année dernière, notamment :

- Le lancement du fonds d'animation « Presqu'île », qui est destiné à fournir des ressources mutualisées aux différentes associations de commerçants adhérentes ;
- Une animation de réseau en phase avec les besoins individuels et collectifs à travers des temps d'échange, des ateliers de développement, notamment des pratiques digitales et également des forums emplois, notamment en fonction des besoins des commerçants adhérents ;
- 3^{ème} axe de ce plan d'action : l'information permanente des acteurs du commerce et de l'artisanat sur l'actualité de leur environnement et un premier niveau d'accompagnement et d'orientation pour, d'une part, évidemment les adhérents, mais également les porteurs de projets non encore adhérents a priori ;
- Bien évidemment, il y a également le portage d'animations, les illuminations de fin d'année, la carte cadeaux « Presqu'île » qui sera reconduite en 2023, et également la reconduction sur 2023 – mais ce sera seulement la 2^{ème} édition – du Lyon Braderie Festival, dont je vous invite à noter les dates des 13, 14 et 15 octobre 2023, soit après – rassurez-vous – les évènements rugbystiques de septembre-octobre ;
- Et enfin dernier axe, la proposition de service clé en main autour de la transition écologique, et notamment des services de collectes mutualisés de bio déchets et de cartons – et a priori 2 appels d'offres sont prêts à être lancés par My Presqu'île sur ces 2 sujets – et puis également des travaux en cours sur la logistique décarbonnée ou encore le réemploi textile.

Donc, il nous est proposé aujourd'hui de valider la reconduction d'une subvention de 30 000 € à My Presqu'île, sachant qu'en parallèle, dans cette délibération, il y a également une subvention identique pour l'association Lyon 7 Rive Gauche qui a un certain nombre d'actions assez comparable sur l'écosystème du 7^{ème}.

Et bien donc je vous invite à donner à nouveau un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de voter.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole pour le 3^{ème} rapport.

27 2023-5292-CMMA1-063 – Bertrand PINOTEAU – Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - attribution de subventions pour un montant total de 86 755 euros

Merci Madame la Maire.

Cette délibération résulte d'un appel à projets à destination des associations de commerçants, publié en janvier 2023, qui vise à soutenir les unions artisanales et commerciales, les associations de commerçants à proprement parlé, mais également des associations de loi 1901. Il n'y en aura pas cette année dans le 1^{er} arrondissement puisque 15 actions ont été retenues par la Ville – le même nombre qu'en 2022 – donc 12 unions commerciales et 3 associations mais, comme je le disais, aucune association pure dans le 1^{er} arrondissement ; l'année dernière il y avait eu notamment la Gonette qui avait participé à cet appel à projet, ce qu'ils n'ont pas refait cette année.

Le principe est de subventionner à hauteur de 50 % maximum les actions proposées, avec un plafond à 10 000 €. Donc 2 de ces actions comme je le disais concernent des acteurs du 1^{er}, ce qui témoigne à nouveau du dynamisme de nos quartiers des pentes et bas de pentes.

Tout d'abord l'association Arts Pentès, dont je vous parle régulièrement ici et qui a tenu son marché d'été des créateurs « L'estive » 7^{ème} édition, le 14 mai, Place de la Croix Rousse, édition qui s'est très bien déroulée cette année – on rappelle qu'en 2022 un coup de tempête avait un petit peu abrégé l'après-midi – et Arts Pentès prépare d'ores et déjà la 17^{ème} édition du marché de Noël « 360° sur l'art » qui est programmé – là aussi à vos agendas – les 16 et 17 décembre 2023, sur la Place Sathonay, avec une soixantaine d'exposants. Arts Pentès continue à développer sa lisibilité sur internet en proposant une refonte de son site web notamment et le développement d'un réseau social spécial créateurs, ainsi que le lancement d'un nouveau plan des créateurs pour 2023 et la mise en place de rencontres et apéros de créateurs pour renforcer l'échange sur les bonnes pratiques. Un montant de subvention de 6 500 € est proposé sur une action chiffrée à 26 500 €, soit 25 % environ, ce montant étant identique à celui de l'année passée.

2^{ème} unité commerciale soutenue : l'association Vitrites des pentès. Comme l'année passée elle a proposé un projet global très cohérent en s'inscrivant dans 3 des 4 catégories de l'appel à projets :

- Au niveau de la fidélisation : la création d'un nouveau support de communication complémentaire au City Guide, que vous connaissez et que l'on peut trouver chez la plupart des commerçants du 1^{er}, en complément à ce City Guide « un annuaire des bonnes adresses et des savoirs faire dans les pentès » qui sera un document légèrement différent et un peu plus verbeux sans doute et moins cartographique ;
- Le renforcement des contenus par ailleurs et la modernisation de l'appli web « Voyage dans les pentès » est également prévu cette année ;
- Et puis un évènement intitulé « Dessine-moi notre Ville » qui était programmé – je crois qu'on avait dû en parler d'ailleurs en conseil d'arrondissement – au mois de mai le jour de « la voie est libre » mais qui avait été finalement annulé pour cause de météo et reporté au dimanche 25 juin – encore une date à noter – Place Sathonay, avec une expo des portraits de commerçants, une nouvelle expo qui s'intitule « Ils font la Ville », un concours de dessin d'enfants et je crois que l'on va publier – parce que ce concours a quand même été tenu avant le 25 juin et donc on sera en mesure de publier le dessin gagnant sur notre prochaine édition du journal « Mon premier » – également une conférence sur le parvis de la Mairie qui incitera à la réflexion sur « une ville vivante et habitée », je crois que ce sera le dimanche 25 juin à 16 H 30 ; je vous invite à venir y assister et puis, quand même, le clou de cette journée du 25 juin ce sera un vide grenier qui s'appelle « Le grand déballage » avec la participation du Foyer Notre Dame des Sans-abris, basé sur le site des Grandes Voisines à Francheville.

Une subvention globale de 10 000 € est proposée : c'est le maximum cette année pour un budget global d'environ 25 000 €. Ce montant est en légère baisse par rapport à celui de l'année passée – et j'espère que vous ne vous offusquerez pas de cette légère baisse – et je vous invite donc à donner, sans plus attendre, un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et j'espère que vous avez bien noté dans vos agendas les dates données par Bertrand PINOTEAU. Il y en a un certain nombre, on voit le dynamisme des associations de commerçants. Nous allons à présent examiner des rapports portant sur la santé et je donne la parole à David SOUVESTRE pour nous les présenter.

Santé

28 2023-5403-CMMA1-066 – David SOUVESTRE – Programmation financière 2023 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 200 euros

29 2023-6514-CMMA1-068 – David SOUVESTRE – Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXXEGA dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

La première délibération porte sur l'attribution de subventions à des associations qui mènent des missions de prévention des addictions, des infections sexuellement transmissibles, des pratiques sexuelles à risque et qui interviennent également sur les problématiques de santé mentale.

Pour le 1^{er} arrondissement, 4 structures sont concernées pour un montant total de 47 400 €. Il s'agit de :

- L'association de lutte contre le sida qui travaille auprès des personnes migrantes et qui mène des actions de prévention dans nos établissements scolaires ;
- CABIRIA qui accompagne les travailleuses et travailleurs du sexe pour leur permettre l'accès aux soins ;
- FRISSE qui œuvre auprès des minorités sexuelles et plus particulièrement des femmes qui ont des relations avec des femmes et des personnes trans ;
- Et enfin l'association Passerelles Buissonnières qui soutient les femmes isolées ou avec enfants au sortir de l'exil.

Ces subventions sont récurrentes, on les vote toujours à la même période de l'année. Ces associations sont bien connues et leur expertise, dans le domaine de la santé, n'est plus à démontrer. Aussi, je vous invite, mes Chers collègues, à émettre un avis favorable sur cette délibération.

Concernant la deuxième délibération, elle porte sur la signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon et la société MAXXEGA.

MAXXEGA a mis à disposition du matériel pour permettre une action de sensibilisation du grand public dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent, qui s'est déroulée du 9 au 13 mai dernier.

Cette convention vise donc à cadrer ce don en nature d'une valeur estimée à 6 242 €.

Je profite de cette délibération pour rappeler quelques chiffres que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer lors du précédent conseil d'arrondissement : en France il y a environ 50 000 personnes qui meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. De nombreuses vies pourraient être sauvées si un massage cardiaque était réalisé dès les premières secondes. L'enjeu aujourd'hui est de sensibiliser le grand public aux gestes de premiers secours, ce à quoi nous contribuons. Outre l'engagement à la « Semaine des gestes qui sauvent », la Mairie du 1^{er} propose aux habitantes et habitants, avec la Croix Blanche de Lyon, une sensibilisation aux gestes qui sauvent lors de notre forum associatif qui aura lieu le 9 septembre prochain.

Nous avons également proposé des actions de sensibilisation aux familles lors de l'événement « Chouette alors », organisée par notre collègue Fatima BERRACHED, le samedi 3 juin dernier et qui a été une véritable réussite.

Enfin, dans le cadre de ses responsabilités comme employeur, la Mairie du 1^{er} a formé tous ses agents sur cet enjeu de santé publique, jeudi 1^{er} juin dernier.

Si nous voulons essaimer, il faut être exemplaire. Aussi, je tiens à remercier notre Directeur Général des Services, ici présent, pour cette initiative.

Au regard des enjeux de santé publique, je vous saurai gré d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Et je vous remercie d'avoir également rappelé toutes ces actions menées en arrondissement qui ne font pas l'objet de délibérations mais qu'il est bon de valoriser. Pour ces 2 délibérations sur la programmation financière et sur la convention de mécénat, je vous propose de donner de façon groupée un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole pour les subventions concernant les personnes âgées.

Ainé.es

30 2023-5299-CMMA1-067 – David SOUVESTRE – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 139 400 € - Autorisation de signer les conventions de financement

Il s'agit d'un rapport qui porte sur des subventions à des associations qui œuvrent auprès des seniors.

Deux associations dans le 1^{er} sont concernées pour un montant total de 18 000 €.

La première association est SMD Lyon, qui propose une aide, un accompagnement et des soins à domicile, pour le maintien à domicile de nos séniors.

La deuxième subvention est attribuée à la KA'FETE O MOMES qui organise des déjeuners intergénérationnels et des séjours intergénérationnels d'une journée à la campagne, notamment avec les locataires de la résidence autonomie Louis Pradel et les jeunes de notre arrondissement.

Je ne vais pas être plus long sur cette délibération, juste rappeler que si notre collectivité peut beaucoup pour améliorer la vie et le quotidien des seniors, elle ne peut pas se dispenser de la créativité, de l'innovation et de la mobilisation comme de l'investissement de ces associations. Aussi, je vous invite à émettre un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et j'en profite effectivement pour dire que dans la lignée de ce que vous avez dit auparavant, il y a aussi un certain nombre d'actions qui sont menées au niveau du territoire qui ne sont pas toujours valorisées dans les délibérations, et notamment sur ces actions intergénérationnelles : il y a à la fois un fort enthousiasme des résidences séniors comme des écoles, nous avons la cantine intergénérationnelle qui est un beau succès et qui essaime, et des projets qui naissent dans les écoles pour avoir des liens avec les personnes âgées. Et comme j'ai d'emblée fait ce lien aînés et plus jeunes, je vais donner la parole à Fatima BERRACHED pour nous présenter le rapport sur la petite enfance.

Petite enfance

31 2023-5467-CMMA1-069 – Fatima BERRACHED – Adoption et renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature.

Madame la Maire, Chers collègues,

Il s'agit d'un rapport habituel pour le renouvellement des conventions d'occupations des locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipement de petite-enfance.

Les structures du 1^{er} arrondissement concernées par ce rapport sont :

- L'Association Lyon Santé Education pour les établissements Alysée et Chardonnet,
- L'Association Familles Quartier Saint Vincent pour l'établissement des Augustins,
- L'Association Rêve en couleur pour l'établissement du même nom.

Je voudrais profiter de cette intervention pour renouveler mes remerciements aux équipes de professionnels de tous les équipements de l'arrondissement, associatifs et municipaux, qui malgré les difficultés de recrutements, donc d'organisation, sont très engagés pour l'accueil des enfants et l'accompagnement des familles, et qui doivent s'adapter à cette situation exceptionnelle.

Concernant le présent rapport, je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et je me joins à l'alerte que vous indiquez puisque nous sommes confrontés à des fermetures de berceaux faute de personnels. En l'occurrence nous avons les locaux mais il y a un réel problème. Nous ne sommes pas les plus touchés, c'est vraiment un problème au niveau de la ville et plus largement au niveau national qui inquiète sur le manque de professionnels formés pour la petite enfance.

Nous allons examiner une délibération portant sur le patrimoine : je donne la parole à Noé FROISSART pour nous la présenter.

Patrimoine

32 2023-5487-CMMA1-064 – Noé FROISSARD – Lyon 1er - Opération n° 60VPA7 "Ouverture et restauration des cours et traboules 2021-2026" - Avenant n° 1 à la convention de restauration et de droit de passage cour/traboule - 20 rue Imbert Colomès

Merci. La délibération porte sur une convention Cours traboules pour le bâtiment situé 20 rue Imbert Colomès. Les traboules, nous les connaissons bien dans le 1^{er} arrondissement, c'est ce qui permet de trabouler, c'est-à-dire de passer d'une rue à l'autre en passant à travers les immeubles et non pas en passant par les rues. Cela fait partie du charme du 1^{er} arrondissement et la Ville de Lyon soutient l'ouverture de ces traboules et l'entretien de ces traboules au profit des habitants et des touristes évidemment. On trouve ces traboules dans le 1^{er} arrondissement et également dans le 5^{ème}.

En l'occurrence, il s'agit d'une convention qui permettra d'abonder financièrement des travaux de rénovation de la cours du 20 rue Imbert Colomès, et en échange l'accès à la cours est permis à tous les passants, les piétons peuvent y circuler de 7 heures à 21 heures. En l'occurrence il s'agit de petits travaux permettant une remise aux normes du local poubelles.

Le montant des travaux est de 4 200 € et la Ville de Lyon propose d'apporter une aide de 70 %, soit 2 940 €. Si vous êtes attachés au patrimoine que représentent ces traboules, je vous encourage donc à voter pour cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je donne la parole à Jean-Christian MORIN pour un rapport portant sur les services publics.

Accès aux droits / Service public

33 2023-6554-CMMA1-054 – Jean-Christian MORIN – Désignation de la Médiatrice et adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT)

Merci Madame la Maire.

Il s'agit d'un rapport qui porte sur la nomination de la médiatrice auprès de la Ville de Lyon dont le rôle est défini comme devant faciliter les échanges entre les administrés, lyonnaises et lyonnais, mais également entreprises et les services de la Ville de Lyon. Cette nomination fait suite à une autorisation que nous avons voté il y a quelques mois et donc propose de nommer Madame SERPENTIER LINARES dans ce rôle de médiatrice.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des remarques sur cette nomination ?

Je vous propose de donner un avis favorable en faisant confiance au processus inter-partisan de désignation de la Ville.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous allons examiner une série de délibérations portant sur la culture. La première porte sur la mémoire et je vous donne la parole Madame Fatima BERRACHED pour nous la présenter.

Culture / Mémoire

34 2023-5406-CMMA1-065 – Fatima BERRACHED – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 2 000 euros à l'association "Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs - CDDEJ", domiciliée 9 avenue Leclerc - 69007 Lyon

Madame la Maire, Chers collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention, de 2 000 € à l'association « Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs – le CDDEJ ».

Le CDDEJ a pour but de maintenir vivante la mémoire d'un million et demi d'enfants juifs déportés pendant la Shoah et assassinés par les nazis.

Le CDDEJ de Lyon a signé, le 20 septembre 2022, une convention de partenariat avec l'Inspection académique du Rhône et la Ville de Lyon afin de contribuer au travail pédagogique concernant la mémoire lyonnaise des enfants déportés de Lyon.

C'est ainsi que des plaques commémoratives, au nom des enfants juifs disparus, sont apposées dans les écoles permettant d'effectuer un travail de mémoire.

Depuis 2020, 2 évènements ont été effectués dans notre arrondissement : le 8 février 2022, pose de plaque dans l'école des tables claudiennes et le 25 avril 2023, à l'école Aveyron pour ne pas oublier Laure Étoile, Fanny Mireille, Laure Nanni, Peter Bruno, Raymonde, Gabriel et Louise.

Ce travail de mémoire a été porté par des équipes pédagogiques très investies, qui n'auraient pu effectuer ce travail de mémoire sans la documentation mise à disposition par le CDDEJ.

Je profite de cette intervention pour renouveler mes remerciements aux équipes pédagogiques du 1^{er} dans ce travail de mémoire et de transmission.

Pour que cette transmission se poursuive grâce au travail du Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité. Je donne la parole à Yves BEN ITAH pour nous présenter des rapports portant sur la culture.

35 2023-5428-CMMA1-039 – Yves BEN ITAH – Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association l'Ornithorynque pour l'organisation de l'évènement "La Grande Côte en Solitaire", du 8 au 10 septembre 2023

Merci Madame la Maire.

Nous finissons ce conseil d'arrondissement avec un nombre certain de délibérations concernant la culture et je commencerai par la première qui est l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association l'Ornithorynque pour l'organisation de l'évènement « La Grande Côte en Solitaire », qui aura lieu du 8 au 10 septembre 2023, non pas sur les pentes de la Grande Côte mais à l'Amphithéâtre des 3 Gaules.

Je suis ravi de vous présenter cette première délibération à propos de la 17^{ème} édition du festival « La Grande Côte en Solitaire » ; par Grande Côte en Solitaire il faut entendre un festival d'artistes solos qui se présentent seuls sur scène, ce qui est absolument notable et plutôt rare dans l'événementiel culturel. Ce festival est organisé par l'association Ornithorynque ; presque une institution, il se tiendra du 8 au 10 septembre 2023 et proposera des spectacles de danse, théâtre, musique, cirque, art plastique dans l'amphithéâtre des Trois Gaules et Montée de la Grande Côté.

Comme en 2022, la Ville de Lyon vous propose de verser une subvention de 6 000 € à l'association, pour l'organisation de cet évènement que les habitants et les habitantes attendent avec impatience, et je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité. On se réjouit de pouvoir utiliser ce bel espace de l'Amphithéâtre des Trois Gaules pour ce type d'évènements. Je vous donne la parole pour les programmations Fête de la musique 2023.

36 2023-5433-CMMA1-041 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2023

Merci.Madame la Maire.

Il s'agit d'attribution de subventions dans le cadre de la programmation de la Fête de la Musique 2023.

La Ville de Lyon organise chaque année une programmation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique ; les concerts gratuits et majoritairement sur l'espace public permettant à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante et mettre en avant tous les talents musicaux. On se félicite aussi que cette année, la Fête de la musique se redéploye dans l'ensemble des 9 arrondissements de Lyon, qui aura lieu cette année entre 12 heures et minuit :

- Une scène officielle par arrondissement, absolument notable ;
- Une scène dédiée aux écoles de musique lyonnaises ;
- Des espaces musicaux quais St Antoine et Célestins, boulevard de la Croix Rousse, sur les quais de Saône, à Confluence et sur le quai Victor Augagneur ;
- Dans le 1^{er}, le Musée des Beaux-Arts proposera également la programmation de 5 groupes de jazz en résonance à l'exposition temporaire dédiée au peintre américain Robert Guinan. L'entrée au Musée sera d'ailleurs gratuite à cette occasion.

La scène du 1^{er} arrondissement sera organisée par l'association croix-roussienne Médiatone qui proposera de 18 heures à minuit une battle de fanfares, un festival autour de cette question des fanfares.

Je tenais à préciser pour cette animation, comme toutes les scènes officielles proposées, qu'il vous est proposé de soutenir Médiatone à hauteur de 2 500 € et que la somme des subventions globale s'élève à hauteur de 21 500 €. Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Oui Monsieur FROISSART ?

Monsieur Noé FROISSART

Pas d'intervention, juste pour signaler que Monsieur Jean-Christian MORIN a quitté le conseil et m'a laissé un pouvoir.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Donc, pour un avis favorable pour cette programmation Fête de la musique.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour vos avis favorables unanimes. Rendez-vous donc le 21 juin, la semaine prochaine. Je vous redonne la parole pour les subventions de fonctionnement dans le domaine de la musique classique.

Monsieur Yves BEN ITAH

Merci Madame la Maire.

Je vous propose de délibérer sur les 6 prochaines délibérations, sauf avis contraire de votre part, afin de faciliter puisque ce sont des attributions de subventions de fonctionnement pour un certain nombre de structures, assez nombreuses, dans toutes les esthétiques artistiques.

- 37 2023-5507-CMMA1-042 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, sur l'enveloppe Casino pour un montant global de 111 000 € - Approbation de conventions
- 38 2023-5503-CMMA1-043 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Casino pour un montant global de 80 000 €. Approbation d'une convention
- 39 2023-5504-CMMA1-044 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions de fonctionnement à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque - FIC et Casino pour un montant global de 154 500 €. Approbation d'une convention
- 40 2023-5506-CMMA1-045 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 117 000 € - enveloppe FIMA et Casino - Approbation d'une convention
- 41 2023-5505-CMMA1-049 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions de fonctionnement à 34 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 180 500 €. Approbation d'une convention
- 42 2023-5508-CMMA1-051 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions d'investissement à 23 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n°60SECULT 'Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026, pour un montant global de 300 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- Le soutien à la création artistique et culturelle ;
- Le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle et des pratiques artistiques amateurs ;
- Les coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville vous propose de soutenir 97 structures qui participent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de la création et du soutien aux artistes.

Je vous propose de soutenir ces structures grâce au soutien financier de la Ville, évidemment, mais aussi du Grand Casino de Lyon Le Pharaon. Je vous rappelle que le Grand Casino de Lyon soutient le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon. Dans ce cadre, et pour l'exercice 2023, le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville, par convention, une somme de 300 000 €.

Pour la première délibération : il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures, dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, sur l'enveloppe Casino pour un montant global de 111 000 €.

Pour cette délibération, dans le 1^{er} arrondissement, je vous propose donc le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Ensemble Alkymia – comme en 2022 – qui travaille en collaboration avec de jeunes compositeurs et compositrices et qui a intégré une résidence à la Chapelle Saint Louis Saint Bruno.

Je vous propose également un soutien à la compagnie Frotter Frapper à hauteur de 4 000 €. La compagnie a été créée par la violoncelliste Noémi BOUTIN, formée au CRR de Lyon, qui porte des collaborations artistiques diverses et partage la scène avec des circassiens et comédiens. Cette année, la compagnie a organisé les « Ateliers du Violoncelle » à l'Opéra Underground de Lyon.

Le reste des délibérations concerne d'autres arrondissements. La somme des subventions s'élève à 111 000 € pour la première délibération, somme indiquée précédemment.

Pour la seconde délibération : elle concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino. Je vous propose de soutenir :

- L'association Langue Pendue qui a pour objet d'éduquer, de développer, de promouvoir et de favoriser l'accès à la culture cinématographique. La subvention proposée s'élève à hauteur de 2 000 € ;
- La compagnie Adrien M et Claire B, à hauteur de 8 000 €. Leurs spectacles et installations placent le corps au cœur des images, et mêlent artisanat et dispositifs numériques, avec le développement sur-mesure d'outils informatiques ;

- HF Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 4 000 € qui a pour objectif le repérage des inégalités entre les hommes et les femmes dans le milieu de l'art et de la culture et en particulier dans le spectacle vivant, association qui me tient particulièrement à cœur et qui est dirigée par un certain nombre notamment de metteuses en scène lyonnaises, dont certaines de notre arrondissement ;
- L'Association Des Expositions d'art contemporain de Lyon et des Environs (ADELE) à hauteur de 5 000 € qui travaille à créer une dynamique sur le territoire de la Métropole de Lyon et promouvoir la création contemporaine.

Le reste de la délibération propose des subventions à d'autres arrondissements. La somme des subventions s'élève à hauteur de 80 000 €. Je vous invite à donner un avis favorable.

Pour la troisième délibération : il s'agit de subventions de fonctionnement à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque. Je vous propose de soutenir :

- La compagnie Aniki Vovo à hauteur de 3 000 € qui était une compagnie au CND de Lyon en 2021-2022 et au Studio Chatha en 2023 ;
- La compagnie Relevant qui est une compagnie de breakdance, à hauteur de 2 000 € ;
- Lundy Grandpre qui propose des créations de danse autour du genre et de l'éco féminisme, pour un montant de 1 500 € ;
- Et la compagnie Anou Skan créée en 1993 par les danseuses et chorégraphes Sophie Tabakkov et Laurence Soubise qui travaille en 2023 avec le théâtre Gallo-Romain de Fourvière et le musée des Moulages de Lyon. Je tiens à préciser que cette compagnie fête cette année ses 30 ans et organise avec la Ville de Lyon un certain nombre de manifestations que nous soutenons, et nous espérons accueillir une exposition que la compagnie a réalisé dans un travail autour du geste avec des migrants, notamment à Grande Synthe. Là est proposée une subvention de 4 000 €.

Le reste des subventions s'élève à hauteur de 154 500 €. Je vous invite à donner un avis favorable.

Pour la quatrième délibération : Elle porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine des musiques actuelles, pour un montant global de 117 000 €. Je vous propose de soutenir :

- L'association Jazz(s) Rhône Alpes Auvergne à hauteur de 20 000 € qui organise, notamment, le forum Jazz qui se tiendra à Lyon du 22 au 25 novembre 2023, avec la diffusion de plus de 30 projets artistiques ;
- Médiatone, dont nous avons déjà parlé pour la Fête de la musique, et qui a déjà reçu une subvention de 4 000 € lors du conseil d'arrondissement du 03 mai 2023. Pour rappel, Médiatone organise des concerts de musiques actuelles à des tarifs tout à fait accessibles afin de favoriser l'émergence de talents régionaux et locaux ;
- Jarring Effects Label à hauteur de 12 000 € qui organise le festival « Jarring Fest » qui valorise la musique et l'image, la musique et les mots, la musique et la danse, la danse et les images.

Ce sont des associations du 1^{er} arrondissement.

- Pour conclure, toujours avec des associations du 1^{er} arrondissement, une association historique qui est l'ARFI, à hauteur de 4 000 €, qui est un collectif de 8 groupes de jazz et de musiques improvisées qui depuis de nombreuses années nous régale de leurs créations.

Le reste de la délibération propose des subventions à d'autres arrondissements. La somme des subventions s'élève à hauteur de 117 000 €. Je vous invite à donner un avis favorable.

Pour la cinquième délibération : il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à 34 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC). En ce qui concerne le 1^{er} arrondissement, il s'agit de :

- L'association PLUSFRANCE à hauteur de 1 500 €. C'est une toute jeune association qui a pris l'initiative d'organiser un festival autour du transgenre et qui a de grandes implications dans notre arrondissement ;
- La compagnie Neuve à hauteur de 3 000 € ;
- La compagnie La Grenade à hauteur de 3 000 € ;
- La compagnie Ostinato à hauteur de 3 000 € ;
- La compagnie ON/OFF à hauteur de 10 000 € ;
- La compagnie Le Grand Nulle Part à hauteur de 5 000 € ;
- La compagnie La Meute à hauteur de 5 000 € ;
- Et la compagnie de La Cordonnerie à hauteur de 10 000 €.

Et pour conclure cette série de subventions nous terminerons, avec pour la sixième délibération, l'attribution de subventions d'investissement à 23 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique. Pour notre arrondissement, il s'agit :

- Du Grand Nid de Poule à hauteur de 8 500 € mais qui reçoit des subventions par ailleurs d'autres budgets ;
- De PLUSFRANCE, une nouvelle fois, pour une enveloppe budgétaire à hauteur de 3 000 € ;
- D'un soutien au café-concert Les Valseuses à hauteur de 7 500 € ;
- De l'association Les clés de la lune qui gère la salle A thou bout d'chant, à hauteur de 10 000 €.

Je remercie grandement tous ces acteurs avec qui nous avons commencé un gros travail de mise en réseau et de travail en commun, tant avec les grosses structures comme les petites. Il me semblait important que l'on puisse mettre en avant toutes ces associations et ces équipes artistiques qui font le rayonnement de notre arrondissement et plus globalement de la Ville.

Je vous demande de donner un avis favorable à l'ensemble de ces 6 délibérations.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable à ces délibérations.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et comme vous l'avez dit, Yves BEN ITAH, nous serons vigilants à ce que les petites structures, qui font tout le dynamisme créatif de l'arrondissement, puissent continuer à être maintenus dans un contexte qui est particulièrement fragilisant pour elles, compte tenu de l'inflation qui touche tous les secteurs mais qui risque aussi de les fragiliser, et la mairie d'arrondissement souhaite bien sûr s'impliquer avec l'adjointe à la culture pour travailler et maintenir ce tissu dynamique et créatif. Je vous redonne la parole pour les délibérations portant sur l'auditorium orchestre.

43 2023-5419-CMMA1-040 – Yves BEN ITAH – Tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 : rectification et approbation d'un nouveau tarif

Ce sont des délibérations un peu plus techniques. Il s'agit des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 : des tarifs rectificatifs et d'approbation de nouveaux tarifs que vous pourrez consulter dans la délibération.

Je vous demande un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur cette délibération tarifaire ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci de votre avis favorable à l'unanimité. Je vous redonne la parole Monsieur BEN ITAH pour la délibération suivante.

44 2023-5306-CMMA1-058 – Yves BEN ITAH – Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 15 566,97 euros HT

Merci Madame la Maire.

Il s'agit là d'une délibération qui concerne la gratuité partielle de frais de location accordées aux associations et organismes. Vous savez que nous avons un certain nombre de salles municipales et prévu un certain nombre de gratuités pour permettre à des associations de pouvoir proposer un certain nombre de projets artistiques ou autres et de pouvoir permettre à des publics de bénéficier de tarifs avantageux. J'encourage donc la question de ces gratuités qui sont importantes pour un certain nombre d'associations et sans lesquelles elles ne pourraient pas organiser de manifestations.

Cette délibération vous propose d'accorder la gratuité à des associations et des organismes qui servent l'objectif d'intérêt général, comme par exemple Médiatone, l'Orchestre de Chambre de Lyon 3, le Conservatoire, les MJC, notamment.

Et donc, je vous demande un avis favorable sur cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité. Je vous redonne la parole pour la dernière délibération.

45 2023-5401-CMMA1-075 – Yves BEN ITAH – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets ' Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs ' pour un montant total de 92 121 euros

Tout à fait.

C'est avec cette belle délibération que je dois conclure ce conseil d'arrondissement. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs » pour un montant total de 92 121 €.

Pour favoriser l'animation des quartiers de la Ville et le lien social, la Ville de Lyon a lancé un appel à projet « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènement Festifs » pour accompagner les projets encourageant la participation citoyenne, l'engagement bénévole et les animations festives locales notamment en perspective de la Coupe du Monde de Rugby qui aura lieu en septembre 2023 et des Jeux Olympiques qui auront lieu en 2024.

Pour l'évènement « La Guinguette des Pentes » prévu les 24 et 25 juin 2023, je vous propose de soutenir Les clés de la lune à hauteur de 3 000 €.

Le reste de la délibération propose des subventions à hauteur de 92 121 €. Je vous invite à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous avons donc épuisé notre ordre du jour. Il n'y a plus de demandes d'interventions ou de questions supplémentaires.

Il me reste alors à vous souhaiter un bel été, même si nous avons encore beaucoup de travail avant les vacances, mais en tout cas, pour ce qui est du conseil d'arrondissement, nous nous retrouverons le 13 septembre prochain.

D'ici là, vous l'avez bien noté, de nombreuses animations ont lieu tant dans le domaine artistique, culturel que dans les animations organisées par les associations de commerçants dès la semaine prochaine par diverses initiatives citoyennes, notamment dans le cadre de la Fête de la musique, et je vous souhaite de bien en profiter : profitez de tout ce dynamisme de notre quartier que nous apprécions tant.

Bonne fin de soirée, merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 47.

Le secrétaire de séance,

Noé FROISSART



